

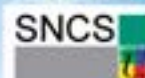
VRS

n° 378

juillet/août/septembre

2009

Prix au numéro : 8€



La Vie de la recherche scientifique

Évaluation scientifique

ÉDITORIAL

Partitions à jouer

TRANSGRESSION DES RÈGLES

L'AERES hors la loi !

LES DÉGÂTS DE L'ÉVALUATION

L'État schizophrène et l'évaluation de la recherche

RECHERCHE ET ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Propositions pour une évaluation scientifique

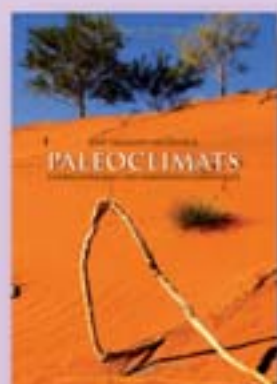
LA NOUVELLE RAISON DU MONDE

La concurrence au cœur de la société libérale



« Le cheminement de la science ne consiste pas en une suite de conquêtes inéluctables... j'ai trouvé là un monde de jeu et d'imagination »

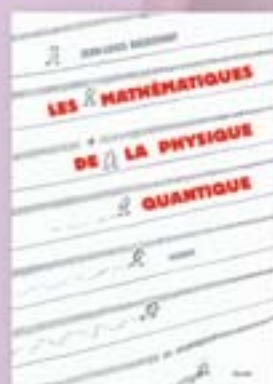
François Jacob, *La statue intérieure*



Jean-François Deconinck
« Enseigner les sciences de la Terre »
Collection Société géologique de France
97827117 5395 6, 208 p., 30 €



Brigitte Senut
« Interactions »
Collection Société géologique de France
97827117 5387 1, 152 p., 20 €



Jean-Louis Basdevant
« Vuibert Supérieur »
97827117 2230 3, 96 p., 15 €



Maryline Coquidé & Stéphane Tirard
Postface de Jean Gayon
« Vie, santé, évolutions »
Collection Adapt/SNES
97827117 2497 0, 240 p., 25 €



Francis Beaubois
« La science au fil des âges »
Une anthologie d'histoire et de philosophie des sciences
Espace, temps et mouvement, 97827117 2056 9, 288 p., 30 €
Lumière et atomes, 97827117 2057 6, 176 p., 20 €



Olivier Carton
Préface de Dominique Perrin
« Vuibert Supérieur »
97827117 2077 4, 240 p., 30 €



Hubert Krivine & Jacques Treiner
Préface d'Édouard Brézin
« Vuibert Supérieur »
97827117 2080 4, 336 p., 35 €



Yaël Nazé
« Interactions »
Collection Adapt/SNES
97827117 2220 4, 224 p., 21 €

Appel à manuscrits

Vuibert lance une nouvelle collection universitaire. Elle sera composée, en sciences et en économie, de manuels et d'ouvrages d'entraînement dans lesquels les étudiants et leurs enseignants trouveront les informations, les outils et les méthodes dont ils ont besoin.

Nous vous invitons à nous soumettre vos projets et vos souhaits.

marc.jammet@vuibert.fr

Tous les ouvrages sont disponibles en librairie

Sous presse

Écologie Manuel de synthèse

W. Nentwig, S. Bacher & R. Brandl
Traduit de l'allemand sous la direction
de Jean-Pierre Airoldi
Préface de Michel Hoffert
97827117 71837 - à paraître rentrée 2009



Extraits d'ouvrages
à feuilleter sur
www.vuibert.fr

Partitions à jouer

Alors que les avancées scientifiques et technologiques devraient permettre à tous de mieux vivre – notamment de mieux se soigner –, la situation économique et sociale s'aggrave : licenciements dans le privé, suppression massive d'emplois dans la fonction publique, attaques contre les retraites des femmes, loi mobilité, privatisation de La Poste, hausse du forfait hospitalier... La répression des mouvements sociaux se poursuit à l'encontre de syndicalistes, d'étudiants et de sans-papiers... Cet été, les personnels et les citoyens se sont opposés à cette politique.

Marquée par une détérioration des conditions de travail et d'études à l'école, la rentrée ne peut être celle qu'avait prévue la ministre dans l'enseignement supérieur et la recherche ! Si les orientations régressives du gouvernement sont confirmées avec les textes publiés cet été, le mouvement de l'an dernier n'est pas terminé.

Que ce soit le décret (4 août) confirmant les pouvoirs démesurés des présidents d'université héritant du transfert de gestion des carrières de tous les personnels ou l'arrêt (14 août) sur le référentiel national des tâches des enseignants-chercheurs, il y a matière à intervention locale forte. Les décrets statutaires (29 juillet) sur le recrutement et la formation des enseignants de premier et second degré créent une situation tendue, en l'absence de leur modification sur le fond et de moyens supplémentaires.

Dans un contexte de mises en concurrence, de nombreux sujets vont être l'objet d'interventions : décret du 23 avril modifiant le statut des enseignants, avec l'application des responsabilités et compétences élargies (RCE) dans plus de 50 établissements au 1^{er} janvier 2010 ; création de la prime d'excellence scientifique (PES) pour chercheurs et enseignants-chercheurs ; insuffisance des dotations budgétaires et sous-encadrement chronique, malgré le gel des suppressions d'emploi obtenu grâce à la mobilisation du printemps ; précarité ; restructuration-remembrement à marche forcée des établissements ; rôle de l'AERES élargi aux évaluations individuelles relevant de la compétence des instances élues (Conseil national des universités, Comité national).

À la suite du mouvement de résistance historique de 2008, personnels et étudiants trouveront des formes d'intervention, aux niveaux local et national, pour faire vivre la collégialité, résister aux pressions, s'opposer au pilotage, exiger de tout autres lois pour l'enseignement supérieur et la recherche publics et rejoindre les luttes des autres secteurs. Rien n'est inéluctable ! ■



Stéphane Tassel
Secrétaire général
du SNESUP-FSU



Michelle Lauton
Secrétaire générale adjointe
du SNESUP-FSU

Syndicat national des chercheurs scientifiques [SNCS-FSU]

1, place Aristide-Briand. 92195 Meudon Cedex
Tél. : 01 45 07 58 70. Fax : 01 45 07 58 51
Courriel : sncs@cnrs-bellevue.fr
www.sncs.fr



Syndicat national de l'enseignement supérieur [SNESUP-FSU]

78, rue du Faubourg Saint-Denis. 75010 Paris
Tél. : 01 44 79 96 10. Fax : 01 42 46 26 56
Courriel : accueil@snesup.fr
www.snesup.fr



CE NUMÉRO COMPORTE UN ENCART VOLANT BELIN DESTINÉ AUX ABONNÉS

→ **Directeur de la publication** : Jean-Luc Mazet → **Rédacteurs en chef** : Jean-Marc Douillard et Gérard Lauton
→ **Comité de programmation** : Les bureaux nationaux du SNCS et du SNESUP → **Ont participé à ce numéro** : Gérard Aschieri, Henri-Édouard Audier, Serge Audier, Michel Blay, Christophe Blondel, Gilles Boëtsch, Philippe Büttgen, Barbara Cassin, Gérard Chaouat, Hélène Cherrucresco, Jacques Fossey, Claudine Kahane, Michelle Lauton, Gérard Lauton, Jean-Luc Mazet, Rémy Mosseri, Marc Neveu, Stéphane Tassel, Philippe Walter
→ **Secrétaire de rédaction** : Laurent Lefèvre → **Rédacteur-graphiste** : Stéphane Bouchard → **Couverture** : ©Tacna/Fotolia.com → **Impression** : Imprimerie SENPQ. 35 rue Victor Hugo 93500 Pantin → **Routage** : Improfi
→ **Régie publicitaire** : ■ Com d'habitude publicité. 25 rue Fernand Delmas, 19100 Brive-la-Gaillarde. Tél. : 05 55 24 14 03. Fax : 05 55 18 03 73. Contact : Clotilde Poitevin-Amadiou (contact@comdhabitude.fr) / www.comdhabitude.fr → **Promotion** : Annie Huet → **Informatique, Web** : Hatem Douraï → **La Vie de la recherche scientifique** est publiée par le SNCS-FSU, 1, place Aristide-Briand, 92195 Meudon Cedex. Tél. : 01 45 07 58 70 — Fax : 01 45 07 58 51 — sncs@cnrs-bellevue.fr. **Commission paritaire** : 0409 S 07016. **ISSN** : 0755-2874. **Dépôt légal à parution**. Prix au numéro : 8 euros — Abonnement annuel (4 numéros) : 25 euros (individuel), 50 euros (institutionnel).

→ ÉDITORIAL p. 03

Partitions à jouer. Michelle Lauton, Stéphane Tassel

→ ACTUALITÉS p. 06

Aux origines de la grippe : vous avez dit crise ? Un nouveau virus bien particulier. p. 06
Gérard Chaouat

Allongement de la scolarité en Europe : la maternelle et l'université font école. p. 08

Appel pour la libération de Clotilde Reiss. p. 10

En attendant... un bon budget de la recherche 2010. p. 11
Jacques Fossey

Loi mobilité : un outil de casse de l'emploi public. p. 13
FSU

Rentrée universitaire : cap vers des alternatives. p. 14
Bureau national du SNESUP

Rapport Carrez : l'escroquerie au crédit d'impôt recherche sur la place publique. p. 15
Henri-Édouard Audier

AERES : on n'est jamais si bien servi... p. 16

→ ÉVALUATION SCIENTIFIQUE p. 17

Évaluer l'inconnu : un peu d'humilité... p. 18
Christophe Blondel

Pilotage des services publics : l'évaluation technocratique menace leurs missions d'intérêt général. p. 20
Gérard Aschieri

L'AERES : un rouage de la stratégie de Lisbonne. p. 22
Michel Blay

Transgression des règles : l'AERES hors la loi ! p. 25
Jean-Luc Mazet

Projet de décret sur les missions de l'organisme : qui a peur du CNRS évaluant sa propre recherche ? p. 26
Gilles Boëtsch, Rémy Mosseri, Philippe Walter

Évaluation des chercheurs et suivi des unités de recherche : recommandation du Comité national p. 29

Les dégâts de l'évaluation : l'État schizophrène et l'évaluation de la recherche. p. 30
Philippe Büttgen, Barbara Cassin

Sciences-fiction ou l'évaluation en 201 ? : la vérité de la fable. p. 32
Hélène Cherrucresco

Évaluation-sanction à l'université : quelles propositions pour une évaluation-progression ? p. 34
Claudine Kahane

Recherche et enseignement supérieur : propositions pour une évaluation scientifique. p. 36
Jacques Fossey

Chercheur et enseignant-chercheur : les principes de l'évaluation individuelle. p. 38
Marc Neveu, Jean-Luc Mazet

Il faut créer l'AERES : Agence d'Évaluation de la Recherche des Entreprises Subventionnées. p. 41
Henri-Édouard Audier

→ ZOOM p. 44

La Nouvelle Raison du monde : essai sur la société néolibérale. Serge Audier

→ HOMMAGE À p. 48

Ivan Lorigeré et Olivier Guillot-Noël

→ BOÎTE AUX LETTRES p. 49

→ ABONNEMENT/ADHÉSION p. 50

Valeurs mutualistes, esprit gagnant !



Serec Communication - Photo Getty Images

Sens de l'écoute, recherche du meilleur rapport qualité prix possible... Les valeurs mutualistes de la GMF l'incitent à innover au quotidien, à la plus grande satisfaction de ses sociétaires.

Certains assureurs œuvrent à placer des contrats auprès de leurs clients. D'autres préfèrent placer ces derniers au centre de leurs préoccupations. C'est le cas de la GMF : l'attention constante portée aux sociétaires, dans le respect des valeurs mutualistes qui animent l'entreprise au quotidien, lui permet de se distinguer

ils bénéficient en effet d'une réduction de 25% sur leur première année de cotisation, et ce pour tous les contrats d'assurance. Autre valeur qui perdure concrètement, la solidarité : quelques centimes d'euros sont systématiquement prélevés sur chaque contrat d'assurance afin d'alimenter un fonds spécial, GMF Solidarité, qui vient en aide aux personnes dans une situation particulièrement difficile. Par ailleurs, au sein de chaque agence GMF, un chargé de mission médiateur membre de l'Association Nationale des Sociétaires, représente les sociétaires.

Si la compétitivité des tarifs demeure la motivation essentielle des nouveaux assurés, à la GMF le mutualisme est bien ce qui les fait rester. Un chiffre le prouve : 97% des sociétaires sont satisfaits des services de leur mutuelle.

Patrice Forget, Directeur Général de la GMF

« Ne jamais permettre qu'un sociétaire se retrouve dans une situation difficile »

« A la GMF, nous créons des assurances les moins chères possibles. Mais pas question de sacrifier des garanties qui, à nos yeux, sont essentielles ! Pour cette raison, nous ne proposons aucun contrat sans assistance. L'assurance corporelle du conducteur, indispensable si ce dernier est responsable d'un accident, est aussi automatiquement incluse dans l'assurance auto, de même que l'assistance psychologique. Tous ces choix découlent d'une véritable logique de service et de conseil ».

par des innovations remarquables. Ainsi a-t-elle été la première à proposer l'assistance 0 km dans les années 80, l'assistance psychologique, la déclaration des sinistres par téléphone, et via Internet tout récemment... Des produits et services innovants vite copiés par le marché.

JUSTE PRIX ET SOLIDARITÉ

Cette conception moderne du mutualisme est plus que jamais en phase avec les préoccupations actuelles des assurés. Le coup de pouce donné aux jeunes fonctionnaires de moins de 30 ans en est un exemple. Outre l'absence de surprime pour conducteur novice,

L'UNION FAIT LA FORCE

Les mutuelles d'assurances sont nées à l'initiative de groupes socio-professionnels désireux de couvrir leurs risques à moindres frais. Dans les années 30, alors que l'automobile se généralise peu à peu, leur vocation est notamment de rendre accessible l'assurance auto à une population d'automobilistes modestes. Le principe est clair : la mutuelle ne rémunère ni courtier, ni actionnaire ; le sociétaire ne paie que ce qu'il achète. Une réalité qui conserve tout son sens aujourd'hui.



Aux origines de la grippe : vous avez dit crise ?

Un nouveau virus bien particulier

Suspecté au début d'être porcin, le nouveau virus de la grippe comporte aussi des séquences du virus H1N1 de la grippe espagnole de 1918 et a entraîné plusieurs décès. À l'origine de cette crise sanitaire, la responsabilité des élevages de porc industriels et les manquements du modèle économique-social.

Gérard Chauat.

Docteur en médecine et docteur ès sciences, membre du bureau national du SNCS

Il ne se passe pas un jour sans que la presse fasse ses gros titres sur la grippe A/H1N1. On en arrive à comptabiliser, au jour le jour, les morts en France. D'où l'impression, chez certains, « que l'on en fait trop » pour un nombre de morts limité et l'apparition des théories du complot. Selon les plus aberrantes, le virus serait créé artificiellement afin de réduire de 50 % la population mondiale, ou de faire « faire du fric » aux labos producteurs de vaccins...

Petits rappels

L'enveloppe d'un virus comporte deux protéines antigéniquement (1) et fonctionnellement importantes : l'hémagglutinine qui compte seize sous-types antigéniques et la neuraminidase – neuf sous-types (2). La combinaison des sous-types de ces deux protéines peut donner 144 recombinaisons potentielles. Seules six de ces combinaisons sont habituellement dangereuses pour l'homme – celles qui associent les sous-types pathogènes H1, H2, H3 et N1, N2 (3).

Au sein même de ces sous-groupes, il existe de nombreux variants (ou souches). Le virus de la grippe mute constamment, à la suite du taux d'erreur fréquent de ses enzymes de réplication. Ces variants peuvent être eux-mêmes plus ou moins virulents. Ainsi, un « H1N1 » peut-il être pathogène ou peu dangereux... Enfin, surtout, des hémagglutinines différentes peuvent se recombinaison donnant naissance à un nouveau virus, ce qui vient d'arriver.

Réseau de surveillance mondial

L'existence même de telles variations implique un réseau de surveillance mondial, basé sur les réseaux nationaux – en France, médecins sentinelles et GROG. Ce réseau mondial fait « remonter » les données épidémiolo-

giques sur les virus prédominants pour déterminer la composition du vaccin contre la grippe saisonnière à venir (4).

Le système joue un rôle de sentinelle. Soit en détectant l'émergence de nouveaux virus. Soit en surveillant la dissémination éventuelle de virus pathogènes connus tel le virus H5N1, le virus de la grippe aviaire.

Une « grippette » saisonnière « banale » en France fait entre 2 000 et 6 000 morts – entre 200 000 et 500 000 morts dans le monde. Essentiellement des enfants et des personnes âgées de plus de 60 ans. La « grippe asiatique » de 1957 – 1958 à virus A/H2N2 a fait entre un et un million et demi de morts – 32 500 en France. Celle de « Hong Kong » de 1968-1969 à H3N2, entre 0,75 et 1 million de morts dans le monde – dont 18 000 décès en France.

Encore plus dramatique, la grippe espagnole de 1918-1920 a causé, sur une population mondiale de moins de deux milliards d'habitants, de 40 à 100 millions de décès, selon les estimations (5).

Dernière précision, le terme pandémie signifie une large diffusion. Il n'implique pas forcément une forte mortalité.

Alerte(s) justifiée(s)

En 2004, ces pandémies ont justifié l'alerte à la grippe aviaire au moment où un virus de grippe d'oiseau (H5N1) fut identifié comme pouvant passer occasionnellement chez l'homme. Ce virus a alors causé la mort, hors surinfection, de 50 % des patients en quelques jours malgré tout traitement anti-inflammatoire ou antibiotique, et dans la phase finale, la respiration mécaniquement assistée.

Le virus étant – pour l'instant – peu contagieux d'homme à homme, les abattages sys-

tématiques des élevages de volaille contaminés ont jusqu'ici jugulé l'épidémie. Tout le monde craignait une mutation doublant la contagiosité du virus. Pour les spécialistes, la question n'étant pas de savoir « si une pandémie H5N1 allait surgir », mais quand. D'où une surveillance quasi paranoïaque de toute émergence éventuelle... La grippe a frappé ailleurs.

Origine de la maladie

Le nouveau virus H1N1 est bel et bien « apparu officiellement » pour la première fois au Mexique. L'*outbreak* – le déclenchement du virus – a été localisé près d'une porcherie. Il a été détecté après qu'une épidémie anormale de pneumopathies virales s'est déclenchée. Ces épisodes de pneumopathies grippales locales ont entraîné plusieurs décès.

Refusant d'entendre les protestations de la population, les autorités mexicaines ont d'abord estimé qu'il ne s'agissait là que d'une grippe saisonnière et n'ont, au début, quasi rien fait (6). Lors de l'envoi d'échantillons biologiques à Atlanta, ils ont eu la (mauvaise) surprise d'apprendre qu'il avait affaire à un tout nouveau virus.

Surprise du chef

Suspecté au début d'être porcin, le nouveau virus s'avéra un virus antigéniquement H1N1. Il comporte des séquences du virus H1N1 de la grippe espagnole de 1918. On a parlé par la suite de virus « Lazare » – le virus de 1918 ayant été, probablement, relâché dans la nature dans les années 1970, à la suite d'une erreur de laboratoire (7).

Confrontée à plusieurs décès et à « un bout de séquence » du H1N1 espagnol, il n'est pas étonnant que l'Organisation mondiale de la santé (OMS) s'inquiétât. Le contraire aurait été ahurissant. Il est facile de dire que l'alerte était excessive à présent, alors que le virus se révèle relativement peu virulent (pour l'instant ?). Mais il demeure effroyablement contagieux !

Le virus s'est révélé « *un mélange exceptionnel et jamais rencontré ni aux États-Unis, ni ailleurs, de séquences génétiques* » provenant de quatre types de virus : grippe porcine nord-américaine (8), grippe aviaire nord-américaine, grippe humaine type A/H1N1 et un virus de grippe porcin d'Europe ou d'Asie (9).

Pour certains, l'origine du virus serait des

porcs nord-américains exportés en Asie qui auraient transporté le virus porcin nord-américain. Ce virus se serait alors recombinaison localement avec des virus aviaires et porcins asiatiques, puis serait passé chez un porc qui aurait apporté le virus aux États-Unis ou au Mexique.

Pour d'autres, le noyau « initial final » se trouve bien au Mexique, à La Gloria, dans l'État de Veracruz, où a été signalé le premier cas historique. On a depuis la preuve qu'il existait des cas avant le jeune Daniel Hernandez, dit « patient zéro ».

Une séquence génétique qui en dit long

Comme pour certains « outbreaks » précédents, on doit s'interroger sur le rôle des élevages de porc industriels. Dès le début des grippes au Mexique, les habitants de La Gloria ont mis en cause Granjas Carroll, filiale du groupe américain Smithfield Foods. Ce géant de l'agroalimentaire qui s'autoproclame Good Food. Responsibility.™ (9) s'est délocalisé au Mexique après une amende record de 12,6 millions de dollars infligée, en 1997, par l'Agence de protection de l'environnement des États-Unis (EPA) en 1997 pour pollution massive.

« *Sur place, les témoins parlent de cours d'eau entièrement souillés, de nappes phréatiques hautement contaminées et de charognes de porcs qui pourrissent à l'air libre, attirant des nuages de mouches* », constate le *Post*. Ces charniers, dont les photos ont été publiées, laissent supposer qu'une mauvaise grippe porcine sévissait en silence.

Pour réprimer les manifestations des habitants qui ont eu lieu entre 1994 à 2007, Granjas Carroll s'est allié aux autorités – corrompues selon beaucoup d'observateurs – pour faire condamner pour « diffamation » à de lourdes amendes les opposants locaux. Certains d'entre eux ont même été condamnés à des peines de prison ferme.

Une chose est certaine : rien n'a été fait (6) à la Gloria, entre février et mars 2009, lorsque 60 % de la population s'est plainte de troubles respiratoires et que les premiers morts locaux sont apparus. De ce point de vue, crise sanitaire et crise du modèle économique-social ne sont, hélas, qu'une même entité ! ■

Gérard Chaouat

Petit manuel à l'usage de ceux qui vont attraper la grippe (et des autres) de Gérard Chaouat et Patrick Sylleste - à paraître aux Éditions Syllepse dans la collection « arguments et mouvements » (120 pages, 7 euros). 1. C'est-à-dire définies par leurs réactions avec des anticorps, en fait leur conformation spatiale. 2. Très schématiquement, l'hémagglutinine [HA] est impliquée dans l'adhésion du virus, la neuraminidase dans son entrée dans les cellules. 3. Des 144 combinaisons possibles, en gros, seuls les sous-types H1, H2 et H3 sont pathogènes chez l'homme. Il s'agit des virus H1N1, H1N2, H2N1, H2N2, H3N1 et H3N2. 4. Ainsi, le vaccin trivalent contre la grippe saisonnière 2007-2008 était-il dirigé contre une souche analogue à A/Solomon Islands/3/2006 (un H1N1, notons-le), une souche analogue à A/Wisconsin/67/2005 (H3N2) et une souche analogue à B/Malaysia/2506/2004. 5. À comparer aux 6,7 milliards d'habitants en 2009 : cela ferait actuellement entre 148 et plus de 450 millions de morts. Nous avons aujourd'hui les antibiotiques, mais... ils n'agissent que sur les surinfections virales. Or certains virus grippaux tuent directement, dès les premières 48 heures. 6. À part une campagne antimouche ! 7. *New England Journal of Medicine*, 16 juillet 2009. 8. La partie H comporte des séquences connues chez les porcs aux États-Unis depuis 1999. Cf. *Nature*, 14 et 25 juin 2009. 9. <http://investors.smithfieldfoods.com/releasedetail.cfm?ReleaseID=381309>



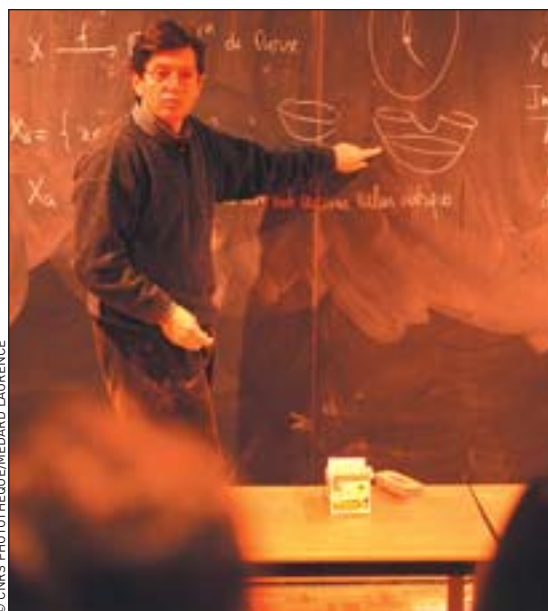
Allongement de la scolarité en Europe

La maternelle et l'université font école

La rentrée scolaire s'achève pour certains élèves européens, mais ils devront en préparer beaucoup d'autres selon l'édition 2009 des chiffres clés de l'éducation en Europe, qui prévoit un allongement de la scolarité. « *Nous enregistrons de plus en plus d'inscriptions à l'école maternelle, et nos universités accueillent toujours plus d'étudiants qu'auparavant* », se félicite Ján Figel', le commissaire européen chargé de l'éducation.

Un Européen aujourd'hui âgé de 5 ans passera en moyenne 17 ans à l'école. Comme un tiers des 20-22 ans suit actuellement des études supérieures, il ou elle aura de grandes chances d'intégrer l'université et de rejoindre les 18 millions d'étudiants que compte aujourd'hui l'enseignement supérieur en Europe. Depuis 2000, le nombre d'étudiants y a augmenté de 25 %, notamment grâce à l'inscription en masse d'étudiantes – l'enseignement supérieur européen accueille aujourd'hui 55 % de femmes.

Cet allongement de la scolarité annonce aussi de futurs défis pour le secteur éducatif



© CNRS PHOTO THÉQUE/MEDARD LAURENCE

en Europe. « *Nous prévoyons une pénurie d'enseignants dans certaines régions et une baisse du nombre d'enfants dans le système scolaire obligatoire* », avertit Ján Figel'. ■

Édition 2009 des Chiffres clés de l'éducation en Europe présentée le 16 juillet par la Commission européenne (Key Data on Education in Europe 2009) : http://eacea.ec.europa.eu/education/eurydice/documents/key_data_series/105EN.pdf

LES ÉTUDIANTS DANS LE MONDE

Une population en pleine croissance

« L'université mondiale » a accueilli plus de 52 millions d'étudiants supplémentaires depuis 2000, révèle le Recueil des données mondiales sur l'Éducation 2009 de l'Unesco qui a étudié les effectifs étudiants entre 2000 et 2007 (1). À chaque rentrée, elle a dû accueillir plus de 7 millions d'étudiants supplémentaires. En 2007, le nombre d'étudiants dans le monde a dépassé les 152 millions – on en comptait 100 millions en 2000. Soit plus de 6 % par an pendant cette période contre une augmentation moyenne de 4,6 % par an entre 1970 et 2007.

1. Global Education Digest 2009. Comparing Education Statistics Across the World : www.uis.unesco.org/template/pdf/ged/2009/GED_2009_EN.pdf



Pour protéger votre santé et plus encore



**notre différence
ne pas faire de différence**

Camille
Technicien de laboratoire

Camille
Professeure des écoles

Camille et Camille n'ont pas le même âge, ni le même métier, ni la même vie, mais ils bénéficient tous les deux d'une même attention à la MGEN : Une protection santé complète tout en cotisant selon leurs moyens • Une protection santé qui les accompagne tout au long de leurs parcours personnel et professionnel • Des services conçus pour leur faciliter la vie en cas d'accident ou d'imprévu • Des actions de prévention pour préserver leur capital santé.

C'est ainsi que la MGEN agit, depuis plus de 60 ans, pour offrir la meilleure protection à plus de 3 millions de personnes uniques et solidaires.

mgen.fr





www.gopetition.com/online/29567.html

Appel pour la libération de Clotilde Reiss

Le 16 août, après quarante-sept jours de détention arbitraire, Clotilde Reiss a été libérée sous caution : elle est maintenant accueillie par l'ambassade de France à Téhéran, mais reste sous contrôle judiciaire dans l'attente du verdict. Son comité de soutien appelle à soutenir la mobilisation en signant la pétition en ligne.

Le partage des connaissances, au-delà des frontières nationales, constitue un processus fondamental dans l'élaboration du savoir. La mobilité des étudiants et des chercheurs est garante de cette logique intellectuelle basée sur la découverte de l'autre. La coopération scientifique à un niveau international doit dès lors transcender les clivages et les crises politiques afin de répondre à cette nécessité d'échange culturel et scientifique.

Nous nous réjouissons qu'actuellement près de 2000 étudiants iraniens aient choisi la France pour poursuivre leurs études et leurs recherches dans tous les domaines, y compris en sciences sociales. Trop rares sont au contraire les étudiants et universitaires français ou non iraniens qui s'intéressent à l'Iran du passé et du présent ; le risque est de voir le pays pâtir d'une méconnaissance qui est source d'incompréhensions néfastes et de propos simplificateurs.

Nous tenons dès lors à souligner combien il est important que des étudiants et chercheurs puissent mener des études de terrain en Iran. Leur présence constitue la garantie de connais-

sances et de relations interculturelles solides, bénéfiques aussi bien pour le pays d'accueil que pour le pays d'origine des chercheurs. Les universitaires font un travail somme toute ordinaire mais cependant essentiel, en cherchant à connaître les cultures et les sociétés du monde.

Nous tenons à exprimer notre profonde inquiétude suite à l'arrestation de Clotilde Reiss, notre amie et collègue, détenue depuis le 1^{er} juillet 2009 à la prison d'Evin (Téhéran). Clotilde a consacré l'entièreté de son parcours académique à l'étude de la langue persane et de la culture iranienne. Son travail l'a donc naturellement amenée à séjourner en Iran afin d'y effectuer les indispensables recherches de terrain. Après avoir soutenu son mémoire de Master portant sur l'enseignement primaire de l'histoire-géographie en Iran, elle a accepté – quoi de plus banal ? – le poste de lectrice de français que lui avait proposé l'Université d'Ispahan. Emprisonner une étudiante parce qu'elle cherche à comprendre l'Iran et la culture iranienne est absurde et va à l'encontre de l'entente mutuelle, du respect des peuples et de la paix. ■

Pour toutes ces raisons
nous appelons vivement
à la libération de
Clotilde Reiss

En attendant...

... un bon budget de la recherche 2010

Contrairement à ce qu'affirme le gouvernement, la recherche en France ne va pas bien. Ce n'est pas seulement une question de réforme. La comparaison des chiffres jusqu'en 2007 montre que nous nous en sortons plus mal que nos principaux concurrents. Le budget 2010 corrigera-t-il le tir ? On en doute.

Jacques Fossey. Membre du bureau national du SNCS.

Le 9 septembre 2009, nous avons très peu d'informations concernant le budget 2010. Le ministère assure qu'il sera bon et, comme l'a annoncé le gouvernement, qu'il n'y aura aucune suppression d'emploi dans la recherche et l'enseignement supérieur. Les subventions pour 2010 seraient au-dessus des prévisions du plan triennal. Il y aurait une dotation supplémentaire pour les instituts du CNRS, les bons laboratoires et les très grands équipements (TGE).

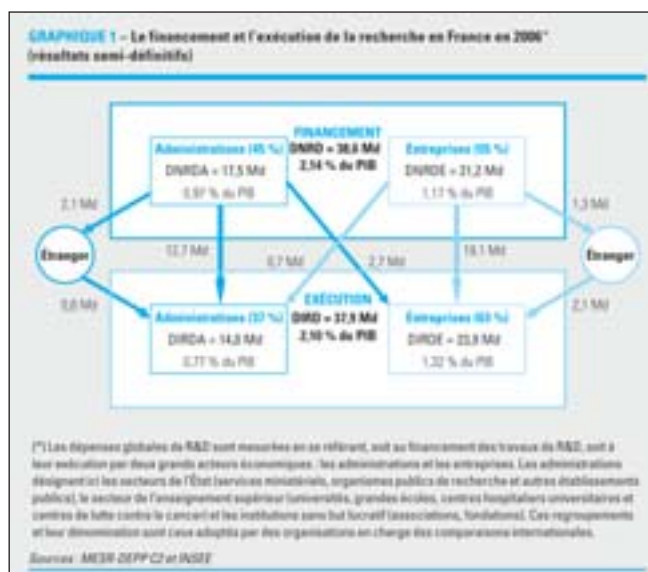
Ces informations doivent être relativisées et nous analyserons le budget en détail lorsqu'il sera divulgué le 30 septembre. Rappelons que l'an dernier (1), la déception fut grande par rapport aux annonces gouvernementales. Par exemple, aux 900 emplois ETP supprimés, il fallait en ajouter 130 puisque chaque poste de chaire créé consommait deux emplois – un poste de maître de conférences et un poste de chargé de recherche. Si bien que le recrutement au CNRS diminuait de 25 %.

De même, l'augmentation (+4,5 %) de la subvention d'État aux organismes de recherche était totalement consommée par l'accroissement des cotisations pour les pensions civiles. Le gouvernement avait également compté, pour augmentation, les financements publics privés pour les constructions universitaires (2). La réelle augmentation était celle du crédit impôt recherche (CIR) dont l'effet d'aubaine pour les entreprises est certain mais dont l'efficacité en termes de recherche n'a jamais été évaluée, malgré les demandes des députés et de la Cour des comptes (cf. p. 41). Il est préoccupant de constater que parmi les gros bénéficiaires du CIR se trouvent les établissements financiers !

À ce jour, les chiffres concernant les conséquences sur la recherche de la crise économique-financière ne sont toujours pas connus, que ce soit aux niveaux mondial ou national. Les résultats semi-définitifs concernant la France sont portés sur le graphique 1. Les dernières données OCDE concernent l'année 2007. Elles montrent, qu'en termes de recherche, les cinq puissances sont toujours les États-Unis (369 Md \$, +5,7 % [3]), le Japon (139 Md\$, +7,9 %), la Chine (87 Md\$, +22,1 %), l'Allemagne (69 Md\$, +3,9 %) et la France (43 Md\$, +4,4 %). La croissance de ces dépenses est beaucoup plus forte aux États-Unis et au Japon qu'en France ou en Allemagne.

Avec 2,08 % du PIB (année 2007) consacré à la recherche et développement aussi bien publique que privée (DNRD), l'intensité de recherche dans l'économie situe la France

→



→ au 14^e rang mondial. Entre 2006 et 2007, tous les pays – sauf la France (-0,02), l'Allemagne (-0,01) et le Canada (-0,01) – ont augmenté de quelques centièmes de point cet indicateur (4). Quoi que dise le gouvernement, la comparaison de l'évolution de nos dépenses de recherche à celle de nos principaux concurrents est inquiétante.

Depuis longtemps, on sait que l'objectif de 3 % du PIB européen pour la recherche et l'innovation ne sera pas atteint en 2010, ni dans les dix années suivantes si on ne change pas de politique. Cet objectif de 3 % devait être financé pour un tiers par le public et deux tiers par le secteur privé. Selon les données du ministère, le financement par l'administration est de 0,97 % du PIB en 2006 et celui des entreprises de 1,17 %. Bien que nous contestions ces chiffres car, comme l'on montrait une étude de Futuris, les laboratoires publics représentent environ 0,6 % du PIB, ce qui correspond au 0,5 % de recherche fondamentale calculé par l'OCDE depuis une quinzaine d'années.

Ce dernier chiffre est légèrement supérieur à celui des États-Unis (0,47 %) et du Japon (0,40 %).

Clairement, l'effort doit être mis sur l'investissement financier privé estimé par la dépense nationale de recherche et développement des entreprises (DNRDE). Depuis une dizaine d'années, cet indicateur est relativement stable autour de 1,17 % – maximum 1,26 % en 2001, minimum 1,13 % en 2003. Le CIR, outil d'intervention privilégié par le gouvernement, ne répond pas à cet objectif (cf. p. 15). D'une part, c'est, indirectement, une subvention publique de l'État à la recherche privée. D'autre part, et contrairement à ce que prétend le gouvernement, on ne voit pas d'indication d'entraînement du financement privé pour la recherche (5).

Nous attendons donc, avec impatience, les résultats des dépenses de la recherche pour 2008 et le projet de budget pour 2010. ■

Jacques Fossey

1. Selon le ministère, les grandes lignes de la MIRE (mission interministérielle recherche et enseignement supérieur) en 2009 sont les suivantes : les autorisations d'engagement (AE) s'élevaient à 24,6 milliards d'euros et les crédits de paiement à 24,2 milliards d'euros. Il y avait 120 010 équivalents temps plein travaillé (ETPT) concernant les emplois de l'État (ministère, universités) et 143 127 équivalents temps plein (ETP) pour les opérateurs – organismes de recherche : EPSI, EPIC, agences, instituts, etc. Les dépenses budgétaires en faveur de l'ensemble des établissements de recherche et d'enseignement supérieur devaient – à périmètre constant et sans compter les partenariats public-privé – croître de 1 035 millions d'euros en 2009, de 761 millions d'euros en 2010 et de 766 millions d'euros en 2011 en autorisations d'engagement. Neuf cents emplois (ETP) devaient être supprimés dans les établissements en 2009. Compte tenu de ces augmentations, des avantages fiscaux pour la recherche et l'enseignement supérieur et du crédit d'impôt, le gouvernement annonçait une augmentation de 6,5 % en 2009 et 16,6 % sur la période 2009-2011. 2. C'est comme si vous considériez que les crédits que vous avez engagés étaient une augmentation de revenus. 3. OCDE, fascicule 2008-2. Sont données entre parenthèses la dépense nationale de recherche et développement (DNRD) de l'année 2007 (ou de la dernière année disponible) ainsi que l'augmentation par rapport à l'année précédente. Union européenne à 27 (245, +7,9 %). 4. États-Unis (+0,02), Japon (+0,07), Chine (+0,09), Corée (+0,24), Royaume-Uni (+0,02), Russie (+0,05), Italie (+0,05), Union européenne à 27 (+0,03). 5. Le ministère prétend qu'un euro de CIR entraîne deux euros d'investissement privé, mais cela ne « transparaît » pas dans l'évolution de la DNRDE.

BOUCLIER FISCAL

Refuge des assujettis à l'ISF

La presque totalité du coût du bouclier fiscal passe dans les poches des assujettis à l'impôt de solidarité sur la fortune (ISF), révèle le rapport d'information du député UMP Gilles Carrez, publié le 3 juillet. Le renforcement du bouclier fiscal a « *accentué la prépondérance des assujettis à l'ISF dans le [...] dispositif mais a aussi augmenté leur proportion en nombre de bénéficiaires* ». En 2008, ces assujettis représentaient « *40 % des bénéficiaires contre 27 % l'année précédente et concentraient 99 % du coût contre 91 % en 2007* », explique Gilles Carrez, rapporteur général du Budget.

Cent contribuables ont capté à eux seuls plus du tiers du coût du bouclier fiscal – l'État leur restituera, en moyenne, plus d'un million d'euros. La modification du bouclier fiscal (1) qui permet de plafonner ses impôts à 50 % de ses revenus a profité à environ 19 000 foyers en 2008 (2). Estimée à 578 millions d'euros, la facture du bouclier fiscal a augmenté de 120 millions. En période de crise, les assujettis à l'ISF ne connaissent pas le blues du contribuable.

Rapport d'information n° 1794 sur l'application des mesures fiscales contenues dans les lois de finances et dans la loi TEPA : www.assemblee-nationale.fr/13/rap-info/i1794.asp. 1. Le seuil du plafonnement a été abaissé de 60 à 50 % des revenus et les prélèvements sociaux ont été ajoutés à la liste des impositions prises en compte. 2. Contre moins de 14 500 foyers en 2007.

Communiqué de la FSU

Loi mobilité : un outil de casse de l'emploi public

La FSU réaffirme son exigence de retrait de ce projet de loi qui organise une mobilité contrainte pour les agents. Cette remise en cause du statut de la Fonction publique annonce la destruction de dizaine de milliers d'emplois.

Les Lilas, le 21 juillet 2009

Le projet de loi «mobilité et parcours professionnel dans la Fonction publique» adopté par l'Assemblée nationale au début du mois de juillet est en cours d'examen par une commission paritaire mixte des deux assemblées. Alors que la crise met en évidence le rôle joué dans notre pays par les services publics et la Fonction publique et alors que le chômage explose, l'adoption de cette loi montre l'obstination du gouvernement et de sa majorité à réduire l'engagement de l'État, pour s'inscrire dans le dogme du non-remplacement d'un départ en retraite sur deux.

C'est le cas pour le transfert aux associations de la mission d'accompagnement des élèves handicapés, inséré par un amendement gouvernemental de dernière minute. C'est aussi l'inspiration générale du texte, qui organise une mobilité contrainte pour les agents, souplesse de gestion à la main des employeurs publics. Celle-ci est conçue pour réaffecter voire licencier les agents dont les emplois ou les missions seront supprimés par la «révision générale des politiques publiques» et la réforme de l'administration dans les départements et régions.

Il risque d'en être de même dans la Fonction publique territoriale où les élus locaux pourront supprimer des missions d'intérêt général pour cause de choix financiers, et donc les emplois publics qui y sont rattachés.

Il est particulièrement inquiétant pour les services publics et leurs personnels de voir s'élargir les possibilités d'étendre le cumul d'emplois à temps non complets, mais aussi celles de recruter des agents non titulaires, jusqu'au recours à l'intérim.

Le projet organise enfin, dans les trois versants de la Fonction publique, une individualisation de la gestion des personnels, tendant à installer entre eux des logiques de concurrence tandis que l'efficacité du service exige la coopération et la complémentarité des personnels.

C'est le statut même de la Fonction publique qui est en cause. On est loin d'une mobilité choisie, reposant sur une politique de qualification et de formation, qui réponde aux besoins des services publics, telle que la revendique la FSU.

La FSU réaffirme son exigence de retrait du projet de loi. Elle souhaite que soit examinée, par les parlementaires qui ont voté contre le projet, la possibilité d'un recours devant le Conseil constitutionnel. Si la loi devait être promulguée, la FSU continuera à la combattre dans les différentes étapes de sa mise en œuvre. Elle s'opposera à la destruction d'emplois annoncée par dizaines de milliers dans la seule Fonction publique de l'État. ■



Rentrée universitaire

Cap vers des alternatives

Faute de vraies réponses données à la communauté universitaire, cette rentrée sous tension se déroule dans un contexte propice aux mobilisations dans toutes les composantes de l'Université.

Bureau national du SNESUP*.

Dans l'enseignement supérieur et la recherche, le gouvernement n'a pas manqué, pendant la période estivale, de réaffirmer ses choix régressifs : décrets du 29 juillet portant statut des enseignants de 1^{er} et 2nd degré, arrêté du 4 août sur les pouvoirs démesurés des présidents d'université, avec notamment le transfert de la gestion des carrières au niveau local, arrêté du 14 août sur un référentiel national des tâches des enseignants-chercheurs renvoyant l'essentiel des précisions au niveau local et sans moyens, conseil d'administration du CNRS le 1^{er} juillet à Genève organisant son démantèlement. De composition biaisée [1], le Conseil pour le développement des humanités et des sciences sociales (SHS) traduit une conception utilitariste et laisse la porte ouverte à un remodelage de ce champ. Ces réformes induisent de réelles menaces et des difficultés pour les collègues.

Le primat du local sous pilotage central

La gestion locale des carrières et le passage aux responsabilités et compétences élargies (RCE) pour plus de 50 établissements au 1^{er} janvier 2010 concourent à exacerber les tensions entre des collègues mis *de facto* en concurrence.

Le SNESUP appelle les collègues à exiger un bilan des emplois nécessaires dans les établissements, tant pour résorber la précarité que pour couvrir les besoins de formation et de recherche – augmentation de la réussite en licence, diversité des thématiques recherche, compensation de l'égalité TP = TD, etc. Il demande au ministère des moyens supplémentaires, des mesures de correction des « *inversions de carrière* » des maîtres de conférences (MC) [2]. Il lui demande de revenir sur la prime d'excellence scientifique (PES). Il faut revoir profondément les procédures de recrutement des enseignants-

chercheurs qui donnent lieu à de graves dérives, tant pour les comités de sélection (désignation, rôle) que pour les pouvoirs exorbitants du conseil d'administration restreint réuni en formation de jury et du président ou des conseils scientifiques (ATER).

Pour les établissements, les inégalités et la course aux financements s'accroissent. Alors que leur dotation d'État inclut une part « normée » et une part contractuelle, la part de cette dernière – résultant d'une négociation directe et opaque entre ministère et président – serait multipliée par cinq ! Le SNESUP exige un tout autre système de répartition de la part majoritaire des moyens fondé sur les besoins et non, comme le système SYMPA, sur des indicateurs de performance répartissant la dotation globale votée par le Parlement.

Enfin, le remembrement reste une priorité gouvernementale, comme le confirment la création cet été du Consortium agricole regroupant INRA et écoles d'ingénieurs, ou l'évolution des PRES voire la création de nouvelles structures associant le privé, ou encore les tentatives de transfert à marche forcée d'une UFR d'un établissement à un autre, ou la volonté de ne plus attribuer de moyens en propre aux IUT – au risque de les faire disparaître. Le SNESUP demande en outre que soit fait un bilan contradictoire de la réforme du crédit impôt recherche, mise en place en 2008.

Recherche

Bien que les nouveaux statuts du CNRS, vivement contestés par les personnels, ne soient pas publiés, le gouvernement entend utiliser sa nouvelle structuration interne pour renforcer le pilotage – utilisant des évaluations dépourvues de légitimité et de pertinence de l'AERES, y compris individuelles alors que cette évaluation relève de la compétence du Conseil national des universités ou du Comité national de la

* Ce texte reprend les termes de l'appel du bureau national du SNESUP du 8 septembre synthétisé par Gérard Lauton.

Sur la rencontre avec Valérie Pécresse : www.snesup.fr/Le-Snesup/L-actualite-du-SUP?aid=4292&ptid=5

1. Absence de maître de conférences, disparités disciplinaires, etc. 2. Le décret statutaire des MCF prévoyant désormais la prise en compte d'années d'études avant titularisation, certains MCF ont un échelon inférieur à celui des derniers recrutés.

recherche scientifique. Le SNESUP demande l'abandon des chaires mixtes. Il rappelle que les financements sur projets de l'ANR ne sauraient se substituer aux budgets pérennes.

Réforme du recrutement et de la formation des enseignants

La mobilisation a conduit les ministères à infléchir le calendrier initial, mais sans garantie sur le cadrage national, la nécessaire élévation des qualifications tant professionnelles que disciplinaires des enseignants, l'avenir des IUFM aux compétences avérées. L'inscription administrative et pédagogique à l'Université et à l'IUFM des futurs candidats aux concours 2010 et la mise en place de «stage 108 heures» – mettant en responsabilité cette année des étudiants sans formation, ni expérience – génèrent des situations de chaos et de régression pédagogique. Cela montre les carences de réflexion autour de cette réforme et laisse entendre qu'enseigner n'est pas un métier qui s'apprend. Dans de telles conditions, l'absence – à ce jour – de cadrage national aurait des conséquences négatives.

Le SNESUP exige le retrait des réformes en cours et des décrets afférents, l'ouverture de véritables négociations pour une tout autre réforme sur le recrutement et la formation des enseignants, le retour des 10 000 postes d'enseignants supprimés. Il appelle à la réussite des Assises «défendre et rénover la formation des enseignants» organisées par la FSU et ses syndicats début novembre.

L'onde de choc du mouvement

Grâce au mouvement de résistance historique de l'an dernier dans le supérieur et la recherche, la rentrée qui s'annonce n'est pas celle qu'avait prévue la ministre. Collégialité, formes nouvelles de résistance... sont des moyens forts pour nous opposer à la politique gouvernementale. Faute de vraies réponses données à la communauté universitaire, cette rentrée sous tension se déroule dans un contexte propice aux mobilisations dans toutes les composantes de l'Université – UFR, IUT, IUFM, etc.

Le SNESUP propose l'organisation de journées banalisées préparatoires à des États généraux de l'enseignement supérieur et de la recherche. Il appelle les universitaires à être partie prenante des actions nationales ou locales pour la défense de l'école, de la fonction publique des services publics, de l'emploi et des salaires. ■

Bureau national du SNESUP

RAPPORT CARREZ

L'escroquerie au crédit d'impôt recherche sur la place publique

Henri-Édouard Audier.

Membre du bureau national du SNCS.

Le tout récent rapport du député UMP Gilles Carrez (1) vient de donner un premier bilan sur le crédit d'impôt recherche (CIR) montrant le désastre que constitue la réforme de 2008 (2). Celle-ci rembourse aux entreprises le tiers des dépenses de recherche, sans aucune évaluation, ni même discernement (3).

Le rapport confirme que «le coût du crédit d'impôt est directement lié aux évolutions législatives du dispositif», et non à une augmentation de l'effort de recherche des entreprises : 1,4 milliard payé en 2007 et 4 milliards prévus en 2009.

«Le crédit d'impôt recherche bénéficie massivement aux grandes entreprises», souligne le rapport. Il précise même qu'en 2007, avant la «réforme», les PME touchaient 43 % du CIR. «Il apparaît que le gain de la réforme [...] sera concentré à près de 80 % sur les entreprises de plus de 250 salariés [...]. A contrario, les PME n'obtiendront qu'environ 20 %».

Le rapport constate que «l'industrie n'est pas la principale bénéficiaire du crédit d'impôt recherche. C'est le secteur des services qui [...] représente près des deux tiers des créances, en particulier les entreprises de services bancaires et d'assurances [...]. Viennent ensuite les entreprises de conseil et d'assistance aux entreprises. [...] La tendance lourde est bel et bien à une concentration de celui-ci [le CIR] sur les entreprises de services».

1. Gilles Carrez, rapporteur général de la commission des finances de l'Assemblée nationale : rapport d'information, Assemblée nationale du 2 juillet.
2. Le crédit d'impôt recherche : arroser le sable (chapitre VI) : http://www.snscs.fr/rubrique.php?id_rubrique=1515. 3. Encore une pécoreserie : l'efficacité du Crédit d'impôt évalué par QCM [avec l'intervention du sénateur I. Renard] : www.snscs.fr/article.php?id_article=1838. Cf. page 41 l'article : «Il faut créer l'Agence d'Évaluation de la Recherche des Entreprises Subventionnées». Le crédit d'impôt : quatre milliards qui ne servent pas à la recherche » : www.snscs.fr.





AERES

On n'est jamais si bien servi...

Pour rester membre de l'Association européenne pour l'assurance qualité dans l'enseignement supérieur (ENQA), l'AERES doit obtenir l'accréditation en tant qu'agence européenne d'évaluation avant fin 2009. En quoi consiste cette accréditation ? C'est l'inscription sur l'EQAR (registre d'assurance qualité pour l'enseignement supérieur), contrôlé par un comité de registre qui vérifie que chaque candidat a été évalué et remplit un strict cahier des charges.

Quelle est l'origine de ce registre ? Jalon du processus de Bologne, il a été créé, en 2007, par le groupe de travail E4 qui rassemble, autour de l'ENQA, trois autres associations – EUA, EURASHE, ESIB (1).

Comment est faite l'évaluation ? Un comité d'évaluation est désigné par le groupe E4, Busi-

nessEurope (l'association patronale européenne) et l'Internationale de l'éducation.

L'AERES remplit-elle le cahier des charges ? Il y a des conditions non remplies : l'agence ne possède pas d'instance d'appel obligatoire (2), son indépendance politique est contredite par le rapport d'évaluation de l'Inserm (3).

Quelles sont ses chances d'obtenir l'accréditation ? En réponse à une question sur la redondance de l'adhésion à l'ENQA et de l'inscription sur l'EQAR, Bruno Curvale, le président de l'ENQA, répondait : « *Il serait dommage qu'au nom des mêmes principes [...] une agence soit reconnue par l'une des deux organisations et pas par l'autre* (4). »

Par un heureux concours de circonstances, Bruno Curvale est aussi le représentant de l'AERES à l'ENQA. Ouf ! ■

1. EUA : Association des universités européennes. EURASHE : Association des institutions d'enseignement supérieur. ESIB : Unions nationales des étudiants en Europe. Tous disposent de sites Web. 2. Voir « L'AERES hors la loi ! », page 25. 3. Voir « Derrière le masque scientifique une manipulation politique », VRS 375. 4. <http://www.aeres-evaluation.fr/Depeche-no103635-de-l-AEF-Bruno>.





Évaluation scientifique

Tout travail scientifique ne peut être validé que s'il a été évalué. Il ne prend son sens que dans sa reconnaissance par d'autres scientifiques. L'évaluation scientifique peut prendre des formes très diverses : publication dans une revue reconnue scientifiquement par les pairs, acceptation ou rejet social de la découverte, reconnaissance par les institutions distributrices de financement, obtention d'un emploi permettant de faire carrière dans la recherche, etc. Une des formes les plus abouties est l'évaluation par les pairs menée de manière collective, contradictoire et conduisant à un avis transparent et dûment motivé. Le Comité national de la recherche scientifique est proche de ce modèle. Mais l'évaluation scientifique peut être détournée de son objet par la demande d'évaluation des donneurs d'ordre qu'ils soient économiques, politiques ou sociaux – l'objectif n'est plus la qualité ou la pertinence des travaux, mais leur utilité sociale, économique ou culturelle. Bien que ces objectifs soient de natures très différentes, il n'empêche que l'on glisse vers une évaluation d'objectifs, ce qui change la nature de l'évaluation scientifique. Tel est l'enjeu majeur du débat autour du rôle de l'Agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (AERES) et du dossier qui suit.

Jacques Fossey

Évaluer l'inconnu

Un peu d'humilité...

Se voulant un discours sur la réalité, la recherche avance avec prudence. Discours sur le discours, l'évaluation de la recherche devrait faire preuve d'une prudence redoublée. La conception superlative de l'évaluation, affichée par l'AERES, représente une véritable rupture avec la démarche scientifique.

Christophe Blondel. Directeur de recherche au CNRS, membre du bureau national du SNCS, membre du conseil de l'Agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur.

Contre l'idée reçue d'une évaluation-miracle, il faut soutenir que l'évaluation de la recherche scientifique est forcément superficielle, fragmentaire et myope. La critique peut sembler sévère, mais un rappel à une certaine humilité de l'évaluation paraît aujourd'hui indispensable. Surtout en ce qui concerne la recherche qui s'avance, par définition, sur des terrains inconnus. Trop d'exemples montrent que la prétention à une évaluation objective et infaillible a gravement contaminé les esprits. L'évaluation n'est certainement pas inutile. Elle a sans doute un important rôle à jouer pour la stimulation de la recherche et le brassage des idées. Mais loin d'être « au-dessus de la mêlée », elle ne constitue qu'un des éléments du débat.

« *L'évaluation, selon Wikipédia, est une méthode qui permet d'évaluer un résultat et donc de connaître la valeur d'un résultat qui ne peut pas être mesuré* » [1]. Rien d'étonnant que ce concept paré du nom flatteur de « méthode » connaisse un certain succès à notre époque où tout doit avoir de la valeur. Que la solidité de l'évaluation ne soit rien moins qu'affirmée passe du coup au second plan. La priorité est d'agir ou de faire semblant, d'acheter et de vendre sans que l'ignorance de la valeur réelle des choses soit considérée comme un obstacle. La mode est à la spéculation...

L'évaluation en sciences n'est pas un concept récent. Protocoles expérimentaux, publications, laboratoires, établissements même se soumettent, depuis longtemps, à l'évaluation. Mais il s'agissait traditionnellement d'une évaluation-conseil. Par exemple pour les unités de recherche. Tous les deux ans, les laboratoires du CNRS étaient suivis par le Comité national

de la recherche scientifique, avec l'objectif premier d'en bonifier l'activité et non de fabriquer des classements.

Utopie d'une évaluation absolue

Avec l'institutionnalisation d'une « autorité indépendante de l'évaluation », l'exercice a changé de nature et l'évaluation s'est considérablement durcie. « *L'AERES met en œuvre des dispositifs destinés à assurer la fiabilité et l'impartialité des évaluations, la pertinence et la transparence des méthodes. Cette démarche qualité vise à garantir la cohérence, la clarté des indicateurs utilisés et l'objectivité des résultats* », explique l'agence d'évaluation dans l'exposé de ses *Méthodes & Qualité* [2].

L'AERES s'appuie sur cette conception superlative de l'évaluation pour afficher, sans complexe, sa conviction de pouvoir fournir un produit incontestable ! Tant d'assurance représente une véritable rupture avec la démarche scientifique. De fait, il n'existe aucune voie de recours contre les avis de l'AERES. On est en plein dans l'utopie d'une évaluation absolue et définitive.

L'évaluation de la recherche scientifique relève paradoxalement d'un monde où la rigueur et la prudence sont, en principe, élevées au rang de vertus cardinales. Selon la thèse de Karl Popper, la réfutabilité des résultats peut même être considérée comme la condition de leur nature véritablement scientifique ! Si la recherche elle-même – en tant que discours sur la réalité – doit s'avancer avec prudence, l'évaluation de la recherche – discours sur le discours – devrait faire preuve d'une prudence redoublée.

Que dire alors de l'évaluation-couperet des projets scientifiques, qui doit désormais régler

la vie de la recherche (3) ? L'évaluation des recherches passées représente déjà un exercice bien délicat (4), comment peut-on imaginer réaliser une évaluation sérieuse de recherches encore à venir ?

Si dans certains domaines d'activité humaine, il paraît légitime de peser ses gains potentiels, rien n'est plus étranger à la recherche scientifique que l'idée d'un gain prédictible. La logique envahissante du « contrat » s'avère, en l'occurrence, stérilisante : payés pour dévoiler l'inconnu, les chercheurs ne sauraient, par définition, le décrire à l'avance. Ou quand ils l'entrevoient suffisamment, ils seraient bien fous de vouloir en tirer argument pour le pré-vendre. Gerd Binnig et Heinrich Rohrer le rappellent dans leur discours Nobel (5) : leur microscope à effet tunnel – on le leur avait si souvent dit – « *n'aurait jamais dû marcher* » !

Derrière les vitrines

Wikipédia a beau les avertir : « *L'évaluation [...] permet d'évaluer un résultat [...] qui ne peut pas être mesuré* », les évaluateurs improvisés ne se privent pas d'introduire dans leur résultat des chiffres, voire de donner des notes, de façon à conférer à l'évaluation l'apparence d'une mesure. La bibliométrie est évidemment l'avatar le plus monstrueux de ce travers. Elle obligera bientôt les chercheurs à travailler davantage pour encombrer les étagères de travaux délibérément fragmentés que pour faire œuvre originale et durable.

L'évaluation-express, telle qu'elle se répand aujourd'hui, s'appuie sur des « indicateurs » qui reflètent davantage le soin pris par les évalués à arranger leurs vitrines que l'étendue de leur



© RICHARD VILLALON/FOTOLIA.COM

activité. Cette évaluation ne verra jamais le fond le plus précieux de la recherche qui n'est pas gesticulation mais, le plus souvent, discret travail de bénédictin. La recherche progresse à l'image de Pasteur qui « *n'est jamais plus homme que quand il observe. Alors il progresse. Alors il se hâte. Alors il avance à pas de géant, bien qu'immobile, et il découvre...* » (6).

L'évaluateur véritable – celui qui est allé au contact du terrain – sait bien qu'il ne peut qu'effleurer son sujet. Il distingue ponctuellement, comme on discerne, à coup de sonde, des zones d'eaux saines d'autres qui le sont moins, des recherches plus hardies, des percées plus profondes. Les conseils qu'il prodigue ne sont qu'un petit pas dans l'accompagnement de la découverte.

Une évaluation honnête doit avoir l'humilité de reconnaître d'entrée son caractère révisable, relatif et limité. ■

Christophe Blondel

→ Notes/Références

1. Wikipédia. *Évaluation - Wikipédia*, [En ligne]. <fr.wikipedia.org/wiki/évaluation>. (Page consultée le 6 juillet 2009).
2. www.aeres-evaluation.fr/-Qualite-
3. « [...] *qu'à cette génération soit inculqué[e] [...] la culture du financement sur projets* », discours de N. Sarkozy le 28 janvier 2007 à Orsay.
4. Les scientifiques débattent encore aujourd'hui, cent ans après, des mérites comparés d'Einstein et de Poincaré dans la découverte de la relativité.
5. Prix Nobel de physique 1986 pour l'invention du microscope à effet tunnel.
6. A. de Saint-Exupéry, *Pilote de guerre*, Gallimard, 1942.

Pilotage des services publics

L'évaluation technocratique menace leurs missions d'intérêt général

L'évaluation oriente l'action des services publics sur une finalité particulière au détriment des autres, dites « non rentables ». Cette dérive peut être accentuée par l'effet de « classement » qu'induisent tous les dispositifs d'évaluation.

Gérard Aschieri. Secrétaire général de la FSU.

Le rôle de l'évaluation s'est développé en France avec la déconcentration des services publics, pilotés par un État « stratégique » qui définit les orientations et évalue les résultats. Ces évaluations qui accompagnent la profonde transformation de l'action publique conduisent en fait à corseter les agents et à remettre en cause les missions d'intérêt général. À travers l'évaluation, on peut modeler autoritairement les services publics et rogner sur leurs missions.

Responsabilisant les hiérarchies de proximité, la déconcentration s'accompagne d'une démarche qui s'intéresse aux résultats plutôt qu'aux procédures. Faites comme vous l'entendez en fonction des réalités locales et de vos moyens, requiert l'État central. Ce que l'on vous demande, c'est d'aboutir au résultat que nous voulons et que nous allons évaluer. L'étape suivante consiste à mettre en concurrence les struc-

tures et les individus : on fixe des objectifs et chacun fait ce qui lui semble utile pour y parvenir. Des moyens correspondant et une « récompense » pour les meilleurs seront attribués après évaluation des résultats (1).

Enjeu de pouvoir

Les critères et les modes d'évaluation deviennent un enjeu de pouvoir. Ils sont conçus de manière parfaitement technocratique, loin de toute démocratisation. Les tentatives de mise au pas des organismes chargés de la statistique publique illustrent ce passage en force. Leur indépendance et leurs moyens de produire un travail scientifique en lien avec la recherche sont systématiquement mis en cause.

Malgré la protestation de certains de ses personnels, la Direction de l'évaluation au ministère de l'Éducation est aujourd'hui totalement sous tutelle du cabinet ministériel qui ne rend

LA LOLF

UN CONCENTRÉ DE DÉCONCENTRATION

La loi organique relative aux lois de finances (LOLF) illustre la politique de déconcentration de l'État. La LOLF comprend des budgets par programmes, des entités qui sont responsables de la mise en œuvre de ce budget avec de larges possibilités de redéploiements – la « fongibilité » des crédits. Elle prévoit également la vérification à travers toute une batterie d'indicateurs. Avec comme philosophie : qu'importe les procédures, pourvu qu'on ait les résultats attendus !

public que ce qu'il juge utile. On ignore désormais la réalité des départs en retraite des enseignants, ce qui permet de calibrer en « toute liberté » les recrutements. La Direction de l'évaluation ne publie plus les éléments qui permettent de prévoir les flux d'élèves, et donc les moyens. Les évaluations dans le primaire sont désormais effectuées par la Direction générale des enseignements scolaires (DEGESCO) chargée de la politique scolaire : bref, l'opérateur est en même temps l'évaluateur... On est loin du sérieux scientifique.

En privilégiant tel ou tel critère, l'évaluation oriente l'action des services publics ou des personnels sur une finalité particulière au détriment des autres, non « rentables » parce que non évaluées et ne donnant pas droit à attribution de moyens ou de rémunération supplémentaire. Cette dérive peut être accentuée par l'effet « classement » qu'induisent tous les dispositifs d'évaluation, notamment lorsqu'ils reposent sur des critères en nombre limité. On connaît ces lycées qui « évacuent », dès la seconde, les élèves qui risquent de « plomber » leurs statistiques de réussite au baccalauréat et leur classement dans les palmarès de la presse...

Les missions d'intérêt général des services publics ne peuvent se réduire à une simple batterie de critères sans précisément dénaturer cette mission. La logique technocratique de l'évaluation qui aujourd'hui prévaut est une conception réductrice du champ et du rôle de la mission même des services publics. Elle s'articule avec toutes les démarches qui au nom de la « modernisation » de la « réforme » et maintenant de la révision générale des politiques publiques (RGPP) s'en prennent à l'organisation et aux missions de nos services publics.



© BILDERBOX/FOTOLIA.COM

Faut-il pour autant récuser toute évaluation de l'action publique ? Sans doute non : cette action a besoin d'être éclairée, elle doit mesurer son efficacité. Il est normal et légitime que l'on se soucie de la qualité des services publics : ils doivent remplir au mieux les missions qu'on leur confie. La situation des établissements scolaires démontre que le pilotage par les règles et l'égalité formelle de celles-ci n'aboutissent pas nécessairement à réduire les inégalités, bien au contraire. Dans une fonction publique moderne, la responsabilisation de chacun peut être un élément d'efficacité au service de tous.

L'évaluation doit être un élément mis en débat, discuté, démocratiquement élaboré et non un instrument de gestion pour technocrates. Et c'est sans doute un défi pour les organisations syndicales que de travailler à ce que peut être une évaluation véritablement démocratique de services publics au service de tous. ■

Gérard Aschieri

→ Note/Référence

1. C'est ce qu'illustre, en matière de rémunérations, la mise en place de salaires au mérite avec le développement par exemple des « primes de résultats ou de performances » ou le projet d'un « intéressement collectif aux résultats » dans les services publics que le ministre de la Fonction publique entend « négocier ».

L'AERES

Un rouage de la stratégie de Lisbonne

L'Agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur manipule à tout va les évaluations, les indicateurs et les évaluateurs, pour la gloire du Marché de l'économie de la connaissance.

Michel Blay. Directeur de recherche au CNRS, syndiqué au SNCS.

Sept ans de réflexion pour finalement trahir la science avec le marché ! Mars 2000, le Conseil européen extraordinaire réuni à Lisbonne fixe pour l'Union l'objectif stratégique de devenir, à l'horizon 2010, « *l'économie de la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique du monde* » (1). Mars 2007, l'AERES (2) est installée et accomplit la tâche qui lui a été dévolue par cette stratégie de Lisbonne : classer, déclasser, reclasser et bâtir, au jour le jour, le Marché de l'économie de la connaissance.

La « stratégie de Lisbonne » organise, à travers l'espace européen de la recherche, la production, l'échange et la valorisation des savoirs, suivant le modèle déjà bien connu du Marché commun. Elle ne favorise pas l'intégration des travaux et des recherches des pays de l'Union dans une communauté intellectuelle qui pourrait rappeler la République des Lettres des XVII^e et XVIII^e siècles, voire la République des savants (3).

Il s'agit de mettre en concurrence tous les acteurs de la vie scientifique, au moyen de techniques managériales s'inspirant des orientations de la nouvelle gestion publique (4). L'esprit compétitif a vocation à souffler dans les laboratoires comme dans les pays et les institutions. Le dogme néolibéral de la concurrence doit régner sur la vie des hommes, sur leur production et dans leurs lieux de vie. De la République des savants au tous contre tous, s'échafaude un glissement qui ressemble un peu à celui de la civilisation vers la barbarie.

L'économie de la connaissance, vantée et imposée par l'Union européenne, transforme la connaissance en un bien économique. L'éducation – aujourd'hui l'acquisition utilitariste de compétences – comme la recherche devenue

par un tour de passe-passe l'innovation doivent être considérées et traitées comme des services rendus au monde économique. Les biens communs tombent dans les poches privées.

Nouveau moteur de la vie, la concurrence généralisée a besoin d'indicateurs. Les chercheurs et les enseignants-chercheurs devenus « chercheurs-entrepreneurs » pourront ainsi, par la construction d'indicateurs de performance et l'évaluation comparative (5), optimiser leur production et se vendre sur le Marché tels des joueurs de foot. Et les gouvernements amélioreront les conditions institutionnelles, culturelles et juridiques pour attirer les investisseurs.

Émergeant de la lutte de tous contre tous, la science – comme la connaissance – devient une sorte de trognon rabougri appelé innovation. Elle se limite au seul dépôt de brevets et à l'engrangement de profits à court terme considérables – débouchant, évidemment, sur des bulles financières et des crises.

L'évaluation par indicateur se trouve au cœur de cette logique afin d'activer, comme à coup de fouet, la concurrence. C'est là, dans ses beaux locaux de la rue de Vivienne, que l'AERES manipule à tout va les évaluations, les indicateurs et les évaluateurs pour la gloire du Marché de l'économie de la connaissance.

Le mesurage de la science

La science en tant que telle, l'exigence intellectuelle ne sont pas quantifiables. Comment alors construire des indicateurs quantitatifs susceptibles de donner prise à la mesure ? La « stratégie de Lisbonne » le suggère : il faut substituer la notion de « production de sciences ou de connaissances » à celles de sciences et connaissances. L'introduction du terme de « pro-



duction» détermine une orientation quantitative. Ne parle-t-on pas couramment de la production de tant de tonnes d'acier, de charbon, de pétrole, etc. ? Dans le cas de la production de charbon, il est possible d'élaborer une procédure de mesure via le concept quantitativement exprimable de masse et de décréter que la production de charbon sera dès lors de tant de tonnes. Et les productions pourront être classées voire additionnées.

Comment mesurer la « production scientifique » ? Quelle est la grandeur mesurable, comparable à la masse, susceptible de fournir les éléments quantitatifs pour construire une échelle de ladite production ? Sur quels matériaux est-il possible de travailler effectivement ? En bref, que reste-t-il de mesurable dans la production scientifique ou dans celle des connaissances quand on fait l'impasse sur la science et la connaissance proprement dite ?

→

→ La réponse est simple. Le nombre d'articles publiés, de citations de chaque article dans tel ou tel autre article, de brevets, de prix Nobel dans telle université, d'ordinateurs dans tel laboratoire, de souris dans tel fond de placard, de jeunes ou de vieux, d'hommes et de femmes, etc. La liste est sans fin, car tout peut être, en droit, considéré comme signifiant, comme constituant un critère pour mesurer tout et n'importe quoi.

Les nombreux indicateurs en circulation ont été fabriqués sur ce modèle, en privilégiant la publication d'articles et leurs citations. À l'instar des inénarrables facteurs d'impact reposant sur les bases de données bibliographiques aléatoires de Google ou du classement de Shanghai des universités qui plait tant à nos ministres, malgré les multiples critiques soulignant qu'il repose sur des données aussi sommaires que discutables (6).

La construction d'indicateurs n'est pas nouvelle ni bien originale. Depuis presque un demi-siècle, des travaux méthodiques démontrent qu'il est toujours très incertain et contingent de vouloir rendre compte de phénomènes sociaux et *a fortiori* individuels exclusivement en termes de catégorie, de nombre ou d'échelle. Qu'à cela ne tienne, le mesurage, aujourd'hui, se développe et s'amplifie (7).

L'AERES ou l'ordre du Marché

Dans le pilotage par indicateur de l'innovation (8), l'AERES est à la pointe du combat. Elle met à mal, pour le moins, l'autonomie et la liberté académique – la République des savants. L'AERES comme l'Agence nationale de la recherche (ANR) sont, nous dit-on, des agences

administratives indépendantes. Mais de qui ? Tous leurs membres étant nommés par le pouvoir en place ou ses représentants, il faudrait plutôt parler d'une indépendance à l'égard de la communauté scientifique réelle et vivante !

L'AERES et l'ANR ont comme pris en tenaille la production scientifique. Le rôle de ces agences s'inscrit, à l'évidence, dans le cadre de l'installation généralisée de la nouvelle gestion publique soutenue par la stratégie de Lisbonne. Et cela, avec un remarquable dynamisme en France. Le pouvoir fixe des objectifs largement finalisés, préconisant les innovations susceptibles d'attirer à court terme des investisseurs. Ces objectifs sont ensuite répercutés dans les appels à projets de l'ANR (9). Puis l'AERES « mesure » les travaux effectués dans les laboratoires et les universités. Elle relève, notamment, les taux de réussite aux appels d'offres de l'ANR et s'appuie sur les fameux indicateurs bibliographiques normalisés par ses soins.

Ces indicateurs produits à partir des listes de revues normalisées au niveau européen et légèrement retravaillées au plan national permettent, en particulier, de comptabiliser les chercheurs « publiants » dans les revues « accréditées ». Les autres, quels autres ? Ils n'existent plus. Les indicateurs sont construits, la « mesure » de l'innovation versus recherche s'active (10).

Les indicateurs traversent l'Europe. Dans l'attente de son accréditation européenne, l'AERES, en bon élève de la stratégie de Lisbonne, veille. Le Marché de l'économie de la connaissance est bien botté. ■

Michel Blay

→ Notes/Références

1. Le prochain conseil aura lieu en 2010.
2. Agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur.
3. Chère à Gaston Bachelard ou à Frédéric Joliot.
4. *New Public Management* dans la terminologie américaine.
5. *Benchmarking*.
6. Notamment par Yves Gingras, professeur à l'Université du Québec à Montréal : cf. VRS 374.
7. Pour ne pas tout confondre, il est souhaitable de réserver le terme « évaluer » lorsqu'il s'agit d'une procédure à la fois collégiale et contradictoire menée par les pairs et de parler de « mesurage » dans les autres cas.
8. Loin de ce qu'on appelait autrefois les grandes orientations de la recherche nationale.
9. Corrélativement, les dotations régulières accordées chaque année aux laboratoires pour le travail de fond et la recherche réelle diminuent.
10. BLAY, Michel. L'évaluation par indicateur dans la vie scientifique : choix politique et fin de la connaissance. *Cités*, 2009, n° 37, p. 15-25.

Transgression des règles

L'AERES hors la loi !

Flou total sur le «vivier» d'experts, rapports d'évaluation en anglais, notation des équipes et identification par le nom de leur responsable, les exemples de violation par l'AERES des dispositions légales la concernant ne manquent pas.

Jean-Luc Mazet. Chargé de recherche au CNRS, secrétaire général du SNCS.

Mal conçue, mal parrainée, mal composée, l'AERES pourrait au moins fonctionner selon les règles que le législateur a voulu lui donner. Hélas ! À l'usage, les quelques garanties qu'offraient loi (1) et décret (2) sont méprisées, ignorées ou contournées.

Pour briser avec les mauvaises habitudes de la défunte MSTP (3), le législateur avait prévu que les comités d'experts soient composés à partir d'un vivier officiel d'experts, nommés pour quatre ans. Deux vagues de comités d'évaluation sont passées sans que ce «vivier» fasse l'objet de la moindre publication ! Une liste vient enfin – en juillet 2009 – d'apparaître sur le site Web de l'agence (4). Elle n'est pas datée et ne concerne que la vague D...

Le législateur avait également prévu que le conseil de l'agence «*précise, pour chaque section, le cadre, les objectifs, les critères et les modalités [...] de la procédure d'évaluation [et] fixe [...] les conditions dans lesquelles sont réalisées les évaluations...*» Parmi ces modalités et conditions, les questions de déléguer (5) ou non l'évaluation des unités et de procéder ou non à une notation étaient évidemment essentielles. Dans chaque cas, la direction de l'agence a choisi la voie la plus dure (6) sans consulter le moins du monde le conseil, dont le rôle régulateur est ainsi délibérément contourné.

Violation par l'AERES de ses propres règles

Rapports d'évaluation rédigés en anglais sans même qu'un résumé en français y soit adjoint – comme l'y oblige pourtant la loi (7). Notation des équipes, alors que la loi n'accorde à l'AERES le droit d'évaluer – et donc de noter – que les laboratoires. Identification des équipes par le nom de leur responsable, alors que l'agence n'a pas le droit d'évaluer les individus... Ce

sont autant d'exemples de violation, par l'AERES, des dispositions légales la concernant !

Dans ce contexte, faut-il se réjouir ou s'attrister de la révision de son décret (8) qui supprime le droit des évalués à connaître, avant sa version définitive, le rapport les concernant et permet la réécriture des rapports d'évaluation par le «staff» de l'agence (9) ?

En fait, l'AERES pratiquait déjà la réécriture des rapports et la révision du décret, selon le ministère, n'est que la mise en conformité du texte avec les faits.

Mais calquer *a posteriori* le règlement sur la pratique ne peut qu'encourager l'agence à accentuer ses pratiques autocratiques et à continuer à prendre des libertés avec la loi. ■

→ Notes/Références

1. Loi de programme n° 2006-450 du 18 avril 2006 pour la recherche.
2. Décret n° 2006-1334 du 3 novembre 2006.
3. Mission scientifique, technique et pédagogique du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.
4. www.aeres-evaluation.fr/IMG/pdf/Liste_expert_AERES.pdf
5. Au Comité national, dans le cas du CNRS.
6. Noter sans déléguer.
7. Loi n° 94-665 du 4 août 1994 relative à l'emploi de la langue française.
8. Décret n° 2008-1337 du 16 décembre 2008 modifiant [déjà !] celui du 3 novembre 2006.
9. Les experts eux-mêmes étant ravalés au rang de rédacteurs d'un brouillon.

Projet de décret sur les missions de l'organisme

Qui a peur du CNRS évaluant sa propre recherche ?

Dans un avis sur le projet de décret CNRS, le Conseil supérieur de la recherche et de la technologie (CSRT) préconise de réintroduire l'évaluation dans les missions de l'organisme.

Gilles Boëtsch. Président du Conseil scientifique du CNRS.

Rémy Mosseri. Président du Conseil scientifique du département mathématiques, physique, planète et univers du CNRS.

Philippe Walter. Président de la Conférence des présidents de section du Comité national de la recherche scientifique.

Pour conforter la montée en puissance de l'AERES, le gouvernement a supprimé le mot «évaluation» dans l'énoncé des «missions» du CNRS définies par le nouveau décret en projet sur l'organisme. À ce jour [le 7 juillet 2009], il n'a pas accepté de le réintroduire, ne serait-ce que comme un des «outils» qu'il peut mettre en œuvre pour remplir ses missions.

Dans un courrier récent, la ministre de la Recherche défend pourtant cette suppression de l'évaluation «*parce qu'elle ne peut [pas] être considérée comme une fin en soi, mais plutôt comme un outil au service de l'excellence de la recherche conduite par cet organisme*». Ce point mériterait au moins d'avoir une traduction dans le nouveau décret.

Le 29 juin, le Conseil supérieur de la

recherche et de la technologie (CSRT) a pris position sur le projet de décret. Dans un avis exprimé à l'unanimité, le CSRT préconise de réintroduire l'évaluation dans les missions de l'organisme. Sur la question plus précise de l'évaluation des unités, il recommande – au même titre que ce qui existe dans le décret de l'Inserm de mars 2009 – d'y inscrire que les sections du Comité national «*participent à l'évaluation périodique de l'activité des unités de recherche qui relèvent de leur secteur, conformément aux dispositions du 2° de l'article 11 du décret n° 2006-1334 du 6 novembre 2006 relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'AERES*» (cf. encadré).

Refuser l'idée que le CNRS puisse travailler à l'élaboration de sa politique scientifique consti-



tue une erreur majeure. Or, à côté d'une part utile d'évaluation « externe », ponctuelle et *a posteriori*, un organisme qui se veut vivant et réactif doit pouvoir, en permanence, accomplir ce travail grâce à une évaluation plus interne de la recherche telle qu'elle se mène. Vouloir réduire à ce point la qualité de fonctionnement du CNRS, n'est-ce pas signer, une fois de plus, une méfiance à l'égard du monde de la recherche ? Cette défiance si clairement mani-

festée par le discours présidentiel du 22 janvier dernier avait pourtant soulevé une réprobation générale.

La question pourrait se poser à une université qui voudrait se doter d'un service interne d'évaluation en continu qui lui permette de voir où elle va. Le gouvernement chercherait-il alors à le lui interdire, sous prétexte que « l'évaluation tous les quatre ans par l'AERES doit être l'alpha et l'oméga du suivi des universités » ?

→

CONSEIL SUPÉRIEUR DE LA RECHERCHE ET DE LA TECHNOLOGIE

AVIS SUR LE PROJET DE DÉCRET CNRS

Avis adopté à l'unanimité en séance plénière le 29 juin.

Le CSRT considère que les adaptations nécessaires ne doivent pas remettre en cause la spécificité de l'organisme (transversalité disciplinaire) et ses missions (depuis l'animation des recherches les plus fondamentales, jusqu'à sa contribution à la valorisation des résultats de ses recherches), sinon la recherche française risquerait d'être fragilisée.

Le Conseil tient à rappeler que le CNRS est classé comme l'un des principaux organismes de recherche en Europe, et que sa crédibilité nationale et internationale est indiscutée. Avec sa longue tradition d'excellence, le CNRS est le premier organisme en Europe en termes d'engagements dans des collaborations européennes. Il est aujourd'hui un acteur majeur de la construction de l'Espace européen de la recherche.

SUR LA PLACE DE L'ÉVALUATION AU CNRS

Se fondant sur la loi de programme n° 2006-450 du 18 avril 2006 pour la recherche qui ouvre la possibilité pour l'AERES de « *conduire l'évaluation soit directement, soit en s'appuyant sur les établissements et organismes selon les procédures qu'elle a validées* », le CSRT rappelle l'importance qu'il accorde à l'articulation des missions de l'AERES avec celles des instances d'évaluation des organismes. [...]

SUR LES INSTITUTS DU CNRS

Considérant que l'insertion au sein de l'organisme des instituts est une garantie pour promouvoir la transversalité des recherches et des programmes interdisciplinaires, [...] le CSRT propose [de modifier] : « *Le ministre chargé de la recherche peut confier aux instituts des missions nationales* » [par] la disposition suivante « *Le ministre chargé de la recherche peut confier au CNRS des missions nationales d'animation et de coordination...* ».

À PROPOS DE LA GOUVERNANCE

Le CSRT se prononce pour la suppression de l'article 4 du projet de décret qui dispose que le président peut être nommé en qualité de directeur général. [...] Le Conseil insiste sur l'importance du profil scientifique du président du CNRS et la nécessité que prévale la logique scientifique sur la logique administrative dans la conduite des affaires.

1. Analyse et texte complet de l'avis : www.sncs.fr/article.php3?id_article=1886

→ Au passage nous contestons la réalité de l'indépendance autoproclamée de l'AERES, dont tous les responsables sont nommés par le pouvoir politique, et qui se réserve le droit de récrire, le cas échéant, les rapports produits par les scientifiques en charge des expertises.

Évaluation des laboratoires et des chercheurs

Les « comités de visite » des unités mixtes de recherche (UMR) ne sont pas une invention de l'AERES. Source tous les quatre ans de son rapport, les comités de visite existaient, pour la plupart des disciplines, avant cette dernière. Dans leur version antérieure, leur composition n'était pas fixée par le Comité national de la recherche scientifique (CN) – bien qu'il y fût mieux représenté, en particulier là où les aspects pluridisciplinaires le rendaient utile.

De leur côté, les chercheurs remplissent un rapport annuel d'activité. Le Comité national examine leur activité tous les deux ans et à chaque demande de promotion (cf. ci-contre).

L'examen de l'activité d'un laboratoire doit prendre en compte la présence ou l'absence de synergie entre les personnels – comme dans tout système complexe, le tout ne se résume pas à la somme des parties. Mais qui prétendrait que la qualité scientifique d'une unité de recherche n'est pas largement fonction de celle de ses personnels ?

Or cet approfondissement mutuel de l'évaluation des personnels et de l'unité régresse, alors même qu'il pourrait s'enrichir prochainement de l'examen de l'activité scientifique des enseignants-chercheurs par le Conseil national des universités (CNU).

Si l'on ajoute que l'AERES a introduit une étape nouvelle de notation, dont le principe et les modalités sont largement critiqués, on ne peut manquer de conclure que plutôt que d'enrichir un processus préexistant d'évaluation des UMR, l'AERES tend aujourd'hui à l'appauvrir.

Il est donc bien temps que la posture idéologique s'efface. Que le fonctionnement de l'AERES soit sensiblement amélioré – et nous avons des propositions. Que l'on admette que cette évaluation ponctuelle ne peut résumer à elle seule un processus plus complexe, conti-

COMITÉ NATIONAL IDÉES REÇUES ET DIFFUSÉES DANS LES DISCOURS PRÉSIDENTIELS

Non, le Comité national de la recherche scientifique (CN) n'est pas une instance simplement élective. Il comprend en son sein un nombre significatif de membres nommés par les tutelles – un tiers pour les sections disciplinaires et la moitié pour les conseils scientifiques, en particulier des chercheurs étrangers.

Non, le Comité national n'est pas une instance « interne » au CNRS. La base électorale de ses membres élus (1) comprend une majorité de personnels hors CNRS. Lors de son précédent mandat (2), environ la moitié des présidents des sections du CN étaient des professeurs d'université.

Le Comité national a une mission d'évaluation de la recherche dans les domaines couverts par le CNRS. Il examine l'activité scientifique des chercheurs, les demandes de promotions, les embauches – en formation de jury. Il donne des avis sur le devenir des unités de recherche, et conseille les directions de l'organisme sur tout point d'intérêt scientifique.

1. Près de 60 000 personnes. 2. De 2004 à 2008.

nu et global de l'évaluation de la recherche qui associe organismes de recherche et structures d'évaluation des scientifiques eux-mêmes. Et qu'il soit reconnu au CNRS, dans son décret, la possibilité de recourir à tout type d'évaluation utile à l'accomplissement de ses missions. ■

Gilles Boëtsch, Rémy Mosseri, Philippe Walter

→ Note/Référence

Cet article est extrait d'un texte consultable sur le site du C3N : <c3n-recherche-scientifique.fr/spip.php?rubrique71>. Cette question de l'évaluation, parmi d'autres, a été largement débattue lors d'une réunion plénière extraordinaire du Comité national le 10 juin (cf. motion p. 29).

Évaluation des chercheurs et suivi des unités de recherche

Recommandation du Comité national

Réuni en session extraordinaire le 10 juin, le Comité national recommande un suivi simultané des chercheurs et des enseignants-chercheurs par les structures au sein desquelles ils travaillent.

La réunion extraordinaire du Comité national de la recherche scientifique (CN) du 10 juin 2009 réaffirme avec force qu'une évaluation correcte des chercheurs, comme des enseignants-chercheurs, requiert un suivi simultané par les mêmes instances des structures au sein desquelles ils travaillent.

Elle souligne que l'évaluation est nécessairement multicritère, parmi lesquels la production scientifique. En revanche, il ne peut y avoir d'évaluation valide des personnels comme des structures sur des bases bibliométriques (notamment facteur h). Cette vision statistique de l'évaluation ne peut pas rendre compte de la réalité de la recherche : elle ne porte pas sur les contenus, elle est entachée de nombreux biais disciplinaires, linguistiques et économiques. Elle ne sait pas tenir compte des recherches émergentes ou orphelines, qui déterminent pourtant le potentiel d'innovation d'un pays.

La réunion extraordinaire affirme son attachement à la collégialité des débats du CN, impliquant l'ensemble des représentants des collèges A, B et C.

Elle dénonce l'augmentation du nombre des personnels précaires, générés en particulier par les contrats ANR à court terme. Elle prend acte de l'engagement ministériel pour les années 2010-2011 concernant un « gel de la suppression des postes » défini comme le remplacement de tous les départs à la retraite. Elle demande un plan pluriannuel d'emplois qui offre enfin des perspectives aux jeunes faisant fonction de chercheurs et d'ITA.

La réunion extraordinaire exprime son opposition aux chaires et demande en lieu et place l'extension du système des délégations après examen du CN en concertation avec les universités. ■

Recommandation votée à la majorité des votes exprimés

(Pour : 346 – Contre : 7 – Abstentions : 6), le 10 juin 2009

www.cnrs.fr/comitenational/cpcn/seancepleniery/2009/seancepleniery.htm

Les dégâts de l'évaluation

L'État schizophrène et l'évaluation de la recherche

L'évaluation produit des classements, c'est-à-dire des déclassements d'État. L'idéologie du *New Public Management* conçoit l'évaluation comme la nouvelle finalité de l'acte humain. Elle tente d'en faire le remède à la schizophrénie d'un État qui se définit comme rentable et non rentable. Eu égard à la pathologie, le remède est dérisoire et nuisible.

Philippe Büttgen. Chargé de recherche au CNRS, coresponsable du secteur SHS du SNCS.
Barbara Cassin. Directrice de recherche au CNRS.

On a retenu le « *merci d'être venus, il y a de la lumière, c'est chauffé* » et les chiffres fantaisistes sur la productivité des chercheurs français. Rien de plus normal : il s'agissait d'insultes pures et simples, et les insultes se retiennent – elles se retiendront longtemps. Mais le désormais fameux discours du 22 janvier 2009 du président de la République a d'autres dimensions, moins insultantes et moins burlesques, mais tout aussi inquiétantes. Extrayons par exemple cette phrase : « *La condition que l'on y met [i.e. pour augmenter les budgets – sans commentaire], c'est d'évaluer ces activités, et de les évaluer régulièrement pour chaque enseignant-chercheur. Franchement, la recherche sans évaluation, cela pose un problème. D'ailleurs toute activité sans évaluation, cela pose un problème.* »

Nicolas Sarkozy sait ce qui est bon pour la recherche : l'évaluation. Mais il sait aussi ce qui est bon pour l'homme : l'évaluation. La phrase « *toute activité sans évaluation pose un problème* », si on la lit de près, est presque une phrase de philosophe. Elle pose un principe : toute activité est incomplète si elle n'est pas évaluée. C'est une définition assez nouvelle de l'acte humain.

Sarkozy philosophe : pourquoi pas ? Platon lui non plus n'avait pas lu *La Princesse de Clèves*. Il faut prendre au sérieux une phrase comme celle-ci : sans évaluation, pas d'action. Elle restitue dans toutes ses dimensions une idéologie, celle de l'évaluation, qui déborde largement nos discussions spécialisées sur les biais et les tra-

vers de la bibliométrie. L'idéologie de l'évaluation, que Nicolas Sarkozy n'a évidemment pas inventée mais dont il donne l'une des expressions les plus cohérentes, définit en particulier trois choses : ce que doit être l'action d'un État ; ce qu'un État ainsi défini attend de ses citoyens ; ce qu'un citoyen ainsi défini attend de ses chercheurs.

La schizophrénie de l'État managérial

L'évaluation à la mode du *New Public Management* poursuit une seule finalité : produire des classements, c'est-à-dire des déclassements d'État. Le corollaire du *ranking* est le *downsizing* généralisé, y compris à l'échelle mondiale quand il s'agit du classement de Shanghai : conserverons-nous longtemps une université ou une unité mixte de recherche (UMR) dans une « petite » région, ou un IUT loin d'un « bassin d'emploi » ? *Downsizing* veut dire rétrécissement, donc licenciements, sur le mode du non-remplacement des départs en retraite. Mais le modèle managérial appliqué à l'État produit un certain nombre de distorsions, surtout quand l'État en question est la V^e République.

Première distorsion : tous ceux que les diverses « réformes » installent comme « patrons » – d'hôpitaux par exemple, ou présidents d'université à la mode LRU – ne sont que des hypostases de l'unique actionnaire principal qui est le président de la République. Nicolas Sarkozy a dit les choses très clairement à propos

de l'audiovisuel public : l'actionnaire principal est l'État, or l'État c'est moi, c'est donc moi qui nomme, je suis le suprême et ultime évaluateur. Il y a distorsion ici, au regard des règles de l'entreprise privée.

Deuxième distorsion : Nicolas Sarkozy sait très bien que l'État n'est pas une entreprise. D'une part, « *le service public ne peut pas obéir au critère de la rentabilité financière* » – oui, il l'a dit : à Nantes, le 19 septembre 2007. Mais d'autre part, « *le service public a un devoir d'efficacité. Il a le devoir de rendre*

le meilleur service possible sans gaspiller l'argent public qui est l'argent des Français », dicit Sarkozy dans le même discours ! À l'aune du modèle privé, l'État est une entreprise schizophrène, rentable et non rentable. L'« évaluation » est ici conçue comme le remède à la schizophrénie. Eu égard à la pathologie lourde dont il est question, le remède apparaît à la fois dérisoire et nuisible.

La schizophrénie du citoyen-consommateur

Comment appelle-t-on un citoyen dans un État managérial ? Un client, un consommateur. Citoyen consommateur de soins, de ponts et chaussées, d'éducation, de recherche.

L'État ne prenant l'individu qu'en son point de consommation, il refuse de définir ce qu'est la norme véritablement publique et brouille les genres. On remonte une nouvelle fois à l'actionnaire principal, modèle absolu : petite Rolex et jolie femme, exhibées l'une et l'autre comme autant de bonnes affaires empochées par le suprême Consommateur.

Mais ici l'État managérial prend un risque. Si plus rien ne fonde ni n'assure la collectivité et la norme publique que l'individu, alors il se peut qu'il y ait insurrection des consciences – elle se manifeste déjà sous différentes formes. Les signes s'en sont multipliés, et la sympathie dont bénéficie, depuis 2004, le mouvement des chercheurs en constitue un indice.

Le consommateur est exigeant. Il sait même repérer les secteurs où l'« évaluation » ne sert à rien.

La schizophrénie du chercheur-travailleur

La recherche est un de ces secteurs. Pour le dire aussi simplement que possible : l'évaluation bibliométrique ne sert qu'à gâcher notre travail de chercheurs. À l'échelon collectif, le

gâchis s'appelle classement de Shangai, ESF, ERC, tels que ces derniers fonctionnent aujourd'hui. À l'échelon individuel, il s'appelle facteur d'impact et *Publish or Perish*, c'est-à-dire, pour ne pas périr, *publish quick and dirty*. Soyons francs : nous

savons tous faire cela, découper un article en deux, trois, quatre articles et le faire traduire en deux, trois, quatre langues pour ajouter autant d'items à nos listes de publications.

Productivité en hausse, créativité zéro. Notre schizophrénie de chercheurs est là : nous renâclons – également sous la forme de la contestation infinie des « critères » – mais nous savons faire, et nous savons que ce n'est pas cela qu'il faut faire.

Trois schizophrénies, donc : celle de l'État managérial, sans remède sauf à repenser totalement à l'envers les missions de l'État ;

celle du citoyen-consommateur, qui peut se mettre en travers de l'État managérial ; celle du chercheur « performant », qui tient à ses missions mais connaît les ficelles. Pour ce dernier, un seul rappel : partout on renonce à l'évaluation bibliométrique, y compris chez la désormais mythique théoricienne du *Publish or Perish*, Anne-Wil Harzing, qui d'Australie appelle au moratoire de tous les classements. Il serait dommage que les universités françaises soient parmi les dernières à figurer au classement de Shangai. En matière d'évaluation, nous devons, donc nous pouvons, être abstentionnistes. ■

Philippe Büttgen, Barbara Cassin



Sciences-fiction ou l'évaluation en 201 ?

La vérité de la fable

Un jour dans la région où se déroule cette fable, l'Agence des Évaluateurs prévint le Laboratoire de Recherche Régional que ses Experts viendraient de la capitale pour évaluer la recherche, les équipes, et le Laboratoire en entier à l'exception des chercheurs.

Hélène Cherrucresco. Chercheuse en colère.

Dans ce pays d'entre les pays, les Statisticiens demandèrent un jour au gouvernement l'autorisation d'inclure des informations d'ordre ethnique dans leurs enquêtes. Le débat s'ouvrit. Il y eut les « pour », les « contre », et la controverse transcendait, et de loin, le clivage habituel entre partis de gouvernement et d'opposition.

Les « pour » expliquaient que puisqu'on pouvait désormais accéder à l'information, il ne fallait pas s'en priver : c'est l'utilisation d'un savoir qui se révèle bonne ou mauvaise, pas le savoir lui-même. Et pour l'heure, on n'en ferait que de bonnes choses, car nous sommes tous démocrates – n'est-ce pas ? – et conscients de nos responsabilités.

Les « contre » soulignaient que le nombre ethnique, en l'état, n'apporterait pas d'information supplémentaire sur les humains, mais ouvrirait une boîte de Pandore que personne ne maîtriserait plus. Qui sait entre quelles mains tomberont ces enquêtes et à quelles fins elles serviront alors ? Dans sa grande sagesse, le gouvernement transigea : on pourrait inclure des données ethniques dans les enquêtes, mais seulement pendant un temps limité. Deux années. Et aucune publicité ne serait faite autour des résultats. Alors, ce pays oublia.

Mais, techniquement, on découvrit des écarts importants entre les administrations, entre des administrations et le secteur privé, et à l'intérieur du secteur privé. On inventa alors un chiffre permettant de mesurer le rapport de Noirs, Arabes et Juifs dans un milieu socioprofessionnel donné, chiffre que l'on baptisa immédiatement « l'index NAJ », car on aime les acronymes dans ce pays-là. Il ne s'agissait pas, bien sûr, d'un nombre brut décomptant simplement, à l'instant de l'enquête, le nombre de Noirs, Arabes

ou Juifs, car il eût alors été impossible de procéder à des comparaisons porteuses de sens. Non, on prenait le plus grand nombre de Noirs, Arabes et Juifs cités par leurs collègues au cours des cinq années précédentes, pondéré par une combinaison linéaire de Noirs, Arabes et Juifs effectivement présents, puis divisé par une péréquation incluant moyenne nationale, régionale, et tenant compte de la classe professionnelle considérée. C'est muni de toutes ces précautions que l'on put expliquer la justesse, et même, osons, l'équité de cet index. Le NAJ était diablement intéressant.

À quelques mois de là, l'Agence des Évaluateurs prévint le Laboratoire de Recherche Régional – car la région où se passe cette fable s'enorgueillissait de posséder un Laboratoire de Recherche – que ses Experts viendraient de la capitale pour appliquer leurs fonctions et évaluer, en bonne et due forme, la recherche, les équipes, le Laboratoire en entier mais pas les chercheurs eux-mêmes, car tel n'était pas leur mandat. Émoi dans le labo !

A-t-on assez publié ?

Il faut se préparer au meilleur comme au pire, réserver le restaurant, nettoyer les sanitaires, préparer les exposés ainsi que notre bilan des quatre années écoulées. A-t-on assez publié ? Assez de contrats avec le privé ? Assez de brevets ? D'encadrement de stagiaires ? De responsabilités internationales ? Personne ne se demanda : a-t-on fait des découvertes ?

La question eût paru incongrue, hors sujet. Mais une voix s'éleva dans la salle : ne faudrait-il pas que nous étudions nous-mêmes notre index NAJ ? Évidemment, nous ne sommes pas d'accord avec cet index. Il révèle une société en pleine déliquescence, une société



comptable. Mais d'un autre côté, il faut bien voir que nos évaluateurs ne se priveront pas de le calculer, et s'il n'est pas conforme, ils nous attaqueront là-dessus. Notre laboratoire passera du rang A + au rang B et nous perdrons nos crédits. Finis les contrats à durée déterminée pour embaucher nos techniciens, nos ingénieurs. Finis les postes de chercheurs et de maîtres de conférences.

Préparer une argumentation idoine

Alors que si nous le calculons nous-mêmes, nous saurons à l'avance à quoi nous en tenir, et nous pourrons préparer une argumentation idoine : « Certes, notre index NAJ est plus élevé – ou plus faible, ce sera selon le résultat de l'étude – que la moyenne internationale. Mais il faut bien voir qu'il s'agit d'un héritage historique. Dans notre discipline, les Noirs étaient traditionnellement parmi les tout premiers, les Juifs et les Arabes ne suivant que de loin la moyenne indicielle. C'est pourquoi, dans un souci

unique d'excellence, nous avons mis un point d'honneur à embaucher davantage de Noirs – ou moins d'Arabes et de Juifs, on adaptera l'argumentation –, guidés, redisons-le en d'autres mots, pour mieux convaincre nos respectés Évaluateurs et prouver notre enthousiasme, uniquement par l'envie d'être les meilleurs dans un contexte international hautement compétitif et de pousser haut les couleurs de notre pays ».

Les chercheurs étaient contents. Comme ils s'étaient, une fois encore, sortis brillamment du piège tendu par le gouvernement ! Avec une telle intelligence, ils ne risquaient vraiment rien. Ce sont les autres chercheurs – ceux du Laboratoire d'À Côté – qui auraient du souci à se faire, mais pas eux. Eux, ils allaient tout simplement prendre de vitesse les Évaluateurs qui – surpris et contents, repus également car on avait réservé un grand restaurant – maintiendraient le classement du Laboratoire au niveau A+. On l'avait échappé belle. ■

Hélène Cherrucresco

Évaluation-sanction à l'université

Quelles propositions pour une évaluation-progression ?

Associée à la modulation des services, l'évaluation des activités pédagogiques prévue par le décret sur le statut des enseignants-chercheurs apparaît plus comme un outil de sanction que comme un outil de progression.

Claudine Kahane. Professeur à l'université Joseph Fourier de Grenoble, élue SNESUP au CNESER.

Le décret du 25 avril sur le statut des enseignants-chercheurs introduit le principe de leur évaluation périodique sur la base d'un rapport d'activité incluant l'enseignement. Après l'évaluation des formations et/ou des enseignements du supérieur instaurée, dès 1992, par l'arrêté « Lang » [1], l'évaluation des activités pédagogiques se pose, aujourd'hui, à l'échelle de l'individu.

Depuis 2002, l'affichage ministériel de l'importance de l'évaluation est devenu beaucoup plus explicite [2]. Le contrat quadriennal des établissements repose sur des évaluations des formations par les experts de la DGES et, depuis deux ans, par ceux de l'AERES. Le projet d'établissement doit inclure une autoévaluation des enseignements et établir l'existence d'un dispositif d'évaluation des formations par les étudiants.

Réflexions sur l'évaluation des formations/enseignements

Des campagnes d'évaluation des formations et des enseignements telles celles menées dans mon université depuis la fin des années quatre-vingt-dix, se dégagent plusieurs constats.

L'objet de l'évaluation (formations, enseignements ou enseignants ?), la méthode adoptée (entretiens, questionnaires, rapports, etc.) et le choix des évaluateurs (externes ou internes ? spécialistes ? collègues ? étudiants ?) nécessitent une réflexion collective et l'implication de personnes compétentes en matière d'évaluation.

L'évaluation demande un investissement humain – voire financier – important qui ne se justifie que si un bénéfice en est retiré. La

démarche doit donc avoir comme objectif premier l'amélioration de l'existant. Cela pose évidemment la question des moyens à mettre en œuvre pour remédier aux difficultés ou aux dysfonctionnements constatés.

Séparer évaluation des formations/enseignements et pratique pédagogique des enseignants s'avère difficile et inapproprié. La cohérence et la richesse d'une formation doit beaucoup à la complémentarité des enseignements qui la composent, et l'impact de l'activité d'un enseignant ne peut guère s'évaluer en dehors du contexte collectif qui la valorise – ou la tempère !

Dérive vers l'évaluation sanction

L'évaluation des formations et des enseignements introduite dans la contractualisation des établissements se caractérise au contraire par :

- Une absence de réflexion collective sur les modalités et les critères de la DGES et de l'AERES – malgré les demandes répétées des élus SNESUP au CNESER ;
- Un accompagnement insuffisant des établissements dans leur démarche d'autoévaluation préalable : les fiches et les guides de l'évaluation de l'AERES ne sauraient remplacer les moyens financiers et humains nécessaires à la mise en place de campagne d'évaluation et d'autoévaluation.

Le contexte actuel de pénurie et de désengagement de l'État fait craindre que l'évaluation ne conduise à l'appauvrissement plus qu'à l'enrichissement de l'offre de formation et à la dégradation plus qu'à l'amélioration des conditions d'enseignement. En matière d'évalua-



tion de l'activité pédagogique des enseignants-chercheurs, la situation me paraît encore beaucoup plus inquiétante.

L'évaluation risque de se limiter à l'examen strictement individuel de l'activité d'un enseignant-chercheur, hors de tout contexte d'appartenance à une équipe pédagogique et de participation à la cohérence des enseignements d'une formation.

Les compétences spécifiques qui permettent de juger de la qualité d'une activité pédagogique me semblent encore plus faiblement présentes dans le panorama universitaire que celles nécessaires à l'évaluation des enseignements et des formations.

L'objectif d'amélioration de l'existant ne figurant pas dans le décret, on peine à imaginer quel bénéfice l'individu – sauf éventuellement s'il est candidat à une promotion – ou la collectivité retireront de cette évaluation périodique. La menace possible d'une sanction via la modulation des services donne, en revanche, un éclairage tout autre à l'objectif réel de cette évaluation.

L'évaluation des formations, des enseignements et des pratiques pédagogiques pourrait constituer une démarche cohérente de nature à améliorer les conditions de travail des enseignants et de réussite des étudiants. Par leur dérive vers l'évaluation sanction, les habilitations contractuelles des établissements et surtout le décret sur le statut des enseignants-chercheurs risquent de générer des effets contraires et de dresser durablement la communauté universitaire contre toute démarche d'évaluation.

À nous de formuler d'urgence des propositions pour s'opposer à cette orientation (3). Les personnels du supérieur ont un rôle central à jouer dans la mise en œuvre de démarches d'évaluation des formations/enseignements/enseignants au sein des universités. Ils peuvent contribuer à apporter des réponses aux difficultés révélées par ces évaluations, notamment en matière de pédagogie. ■

Claudine Kahane

→ Notes/Références

1. L'arrêté « Lang » de 1992 énonce qu'une procédure d'évaluation des enseignements – faisant notamment appel à l'appréciation des étudiants – peut être établie par le conseil d'administration. Plus contraignant dans sa formulation, l'arrêté « Bayrou » de 1997 précise que pour chaque cursus est organisée une évaluation des enseignements et de la formation, avec le double objectif d'une évaluation des prestations pédagogiques elles-mêmes (destinée aux intéressés) et de l'organisation des études.

2. En février 2002, le rapport de J. Dejean au Haut Conseil de l'évaluation de l'école souligne qu'avant cette date l'évaluation des enseignements à l'Université reste un phénomène très marginal, notamment faute de volonté politique ministérielle – absence d'instruction ministérielle publiée, de moyens spécifiques accordés même en cas de demande explicite de l'université...

3. Dans la continuité de celle du SNESUP de confier aux IUFM, via la création de services universitaires de pédagogie, la formation pédagogique initiale et continue des enseignants du supérieur.

Recherche et enseignement supérieur

Propositions pour une évaluation scientifique

L'évaluation scientifique ne doit pas être confondue avec l'évaluation des politiques économiques et sociales. Sa qualité s'appuie sur un ensemble de pratiques de la communauté scientifique différentes de celles utilisées pour l'évaluation socioéconomique.

Jacques Fossey, Directeur de recherche au CNRS, membre du bureau national du SNCS.

La recherche a pour objectif premier « l'avancement de la science ainsi que [...] le progrès économique, social et culturel » (1). Afin de s'assurer que cette mission soit bien remplie, il faut mettre en place un système d'évaluation. En France, la loi sur la recherche du 18 avril 2006 a instauré l'Agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (2). L'AERES est chargée d'évaluer les établissements de recherche et d'enseignement supérieur (section I), les activités de recherche conduites par les unités de recherche (section II), les formations et les diplômes (section III) et de valider les procédures d'évaluation des personnels (section IV). Si les sections I, III et IV n'ont pas posé de problèmes particuliers à la communauté scientifique, la section II a été fortement contestée.

Évaluation scientifique versus évaluation socioéconomique

L'évaluation scientifique ne doit pas être confondue avec l'évaluation des politiques économiques ou sociales. Elles sont de natures très différentes. Les découvertes scientifiques ne sont pas programmables. En revanche, la qualité et la pertinence des travaux entrepris peuvent être évaluées. Cette évaluation scientifique a aussi une fonction d'aide et de conseils aux unités et aux personnels.

L'évaluation des politiques économiques et sociales conduit à estimer l'avancement de la réalisation des objectifs fixés par les donneurs d'ordre : par exemple dans le domaine des transports, la diminution des coûts, l'augmentation de la production de véhicules automobiles, l'accroissement de la sécurité routière. La défini-

tion d'indicateurs chiffrés s'avère fondamentale pour cette évaluation. C'est ce que met en œuvre la loi organique relative aux lois de finances (LOLF). Cette évaluation est généralement utilisée pour sanctionner ceux qui n'ont pas atteint les objectifs fixés, rarement pour remettre en cause les politiques suivies.

Bien entendu, la situation réelle se révèle plus complexe, notamment quand les objectifs fixés comportent des questionnements scientifiques et technologiques. Les deux types d'évaluation sont alors intimement mêlés. Pour rester dans le domaine du transport, citons comme objectifs possibles le développement de véhicules propulsés par une énergie autre que celle d'origine fossile, la mise en place de véhicules antichocs autoguidés, l'objectif zéro accident, etc. Ces programmes sont principalement financés par l'Agence nationale de la recherche (ANR) mise en place conjointement avec l'AERES, ce qui n'est pas un hasard. Les trois priorités nationales définies par le gouvernement – santé, environnement et technologie de l'information – relèvent également de cette catégorie.

Principes de l'évaluation scientifique

Pour construire un système d'évaluation de la recherche, il faut définir un certain nombre de principes. Une bonne évaluation scientifique doit être indépendante, transparente, collective et contradictoire. Elle ne peut être menée que par les pairs. Elle doit inclure tous les chercheurs quel que soit leur statut – chercheur ou enseignant-chercheur – et doit concerner l'ensemble des structures de recherche du

secteur public, notamment celles des organismes de recherche et des universités. Elle doit être adaptée aux spécificités de chaque discipline. On n'évalue pas des recherches issues d'une demande de la communauté scientifique, comme celles d'une commande scientifique provenant d'un acteur économique, politique ou social.

Contrairement à la décision prise pour l'AERES, nous considérons que les chercheurs et les enseignants-chercheurs doivent être évalués conjointement à leur unité. Séparer les deux évaluations entraîne une perte d'information. La qualité scientifique d'un chercheur est intimement liée à celle de son environnement, et inversement.

Il est nécessaire d'avoir une instance d'évaluation indépendante des établissements et des institutions donneurs d'ordre. La répartition des unités et des chercheurs en section d'évaluation doit résulter d'un large débat dans le milieu scientifique. Chaque section doit être représentative et légitime. La seule façon d'y parvenir est de désigner la majorité de ses membres par voie élective.

La transparence est aussi une condition nécessaire pour que l'évaluation soit acceptée et partagée par la communauté scientifique. Les débats préalables à l'évaluation doivent être collectifs et contradictoires, ce qui implique que les rapports soient largement discutés avec les évalués.

Vu leur connaissance acquise au niveau le plus fin, les sections procèderont à l'analyse de la conjoncture scientifique et de ses perspectives. Plus généralement, elles pourront être consultées sur toutes questions relevant de leur domaine.



© STEPHEN COBURN/FOTOLIA.COM

Elles feront des propositions sur la création, le renouvellement et la suppression des unités de recherche, et sur leurs besoins – en crédits et en effectifs de personnel – quelle que soit leur institution de rattachement.

Elles exerceront les compétences qui leur sont dévolues par les statuts des personnels (3) sous une forme adaptée à chaque institution.

L'évaluation pédagogique devrait être affectée au Conseil national des universités (CNU) sous une forme à négocier avec la communauté universitaire.

Comme l'avaient déjà noté les États généraux, un bon système d'évaluation doit s'inspirer des principes de fonctionnement du Comité national de la recherche scientifique. La mise en place de cette structure d'évaluation scientifique devra donner lieu à un large débat dans la communauté. Comme le proposait l'intersyndicale (4), elle peut être construite sur le « *principe d'un rapprochement entre le Comité national de la recherche scientifique et le Conseil national des universités* ». ■

Jacques Fossey

→ Notes/Références

1. Article L111-1 du Code de la recherche.

2. Article L114-3-1 du Code de la recherche, décret n° 2006-1334.

3. Recrutement et promotion.

4. Intersyndicale du 20 juillet 2006 : SNASUB-FSU, SNESUP-FSU, SNCS-FSU, FERC-SUP-CGT, SNTRS-CGT, A & I-UNSA, SNPTES-UNSA, UNEF.

Chercheur et enseignant-chercheur

Les principes de l'évaluation individuelle

Enseignants-chercheurs et chercheurs doivent se réunir pour renforcer le rôle des instances représentatives élues et pour construire ensemble un système d'évaluation de suivi qui aille dans le sens d'une véritable amélioration du service public d'enseignement supérieur et de recherche.

Marc Neveu. Professeur à l'université de Bourgogne, membre du secrétariat national du SNESUP.
Jean-Luc Mazet. Chargé de recherche au CNRS, secrétaire général du SNCS.

Le décret modifiant le statut des enseignants-chercheurs – avec notamment la modulation de services – et le décret CNU (Conseil national des universités) prétendent apporter une réponse au problème toujours épineux de l'évaluation, après la création de l'Agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (AERES).

Alors que les missions du Comité national sont amputées de l'évaluation des unités de recherche, celles du CNU sont étendues à l'évaluation des activités des enseignants-chercheurs. Cette évaluation périodique des enseignants-chercheurs repose sur un rapport d'activité quadriennal établi par chaque enseignant-chercheur, auquel est joint un avis du conseil d'administration restreint des établissements sur les activités d'enseignement. Elle ne se substitue en rien à celle réalisée dans le cas des demandes de promotions. Au contraire, puisque les demandes de promotion devront être précédées d'une évaluation par le CNU.

Alors que la lutte des enseignants-chercheurs et des chercheurs va prendre des formes que nous ne pouvons encore prévoir précisément, il est important de se donner le temps de s'interroger sur l'évaluation des personnes.

Pourquoi évaluer ?

Une évaluation est pratiquée pour la grande majorité des enseignants-chercheurs et des chercheurs lors des recrutements, des promotions, des publications. Les chercheurs sont également soumis à une évaluation régulière de suivi et de soutien. Quand un enseignant-

chercheur n'effectue pas de recherche – quelles qu'en soient les raisons –, aucune solution n'est cherchée à ce problème, et cela est même parfois jugé normal.

À titre de comparaison, lorsque le Comité national détecte un problème pour un chercheur, il formule, en général, un diagnostic et des recommandations.

Conçue dans la même optique, une évaluation quadriennale des enseignants-chercheurs pourrait aider ceux qui rencontrent des difficultés (1) à retrouver des conditions acceptables d'exercice de la recherche. Cela implique l'obligation pour les établissements d'accepter de fournir les conditions structurelles, matérielles et humaines de recherche (2).

Bien loin de cette optique, l'Académie des sciences préconise, dans son rapport du 5 juillet (3), des sanctions pour les enseignants dont l'activité de recherche serait jugée insuffisante. Avec la modulation des services et le manque de postes pour compenser l'alignement des TP sur les TD, la sanction risque de tomber très vite, sous la forme d'une double peine : alourdissement des services et ralentissement de la carrière. C'est donc bien une évaluation de suivi et de soutien qu'il faut mettre en place.

Qui évalue et quand ?

L'évaluation des individus ne peut être dissociée du cadre dans lequel ils exercent. Il en découle que l'évaluation des équipes de recherche doit précéder celle des individus et doit être effectuée par la même structure. Or l'AERES a amputé le Comité national de l'éva-

luation des unités mixtes de recherche (UMR), sous prétexte de les évaluer de la même façon que les équipes non associées au CNRS (4).

Dans son rapport, l'Académie des sciences souligne l'importance de : « *L'intrication de l'activité de chaque chercheur ou enseignant-chercheur avec celle du groupe auquel il appartient, laboratoire ou équipe* ». Mais elle ne propose aucune solution et se garde même de critiquer le rôle délétère de l'AERES dans la dissociation de l'évaluation des individus de celle des unités de recherche.

Alors que l'enseignement supérieur est caractérisé par le lien enseignement-recherche, un problème singulier subsiste pour les enseignants-chercheurs : 30 % d'entre eux ne sont rattachés à aucune équipe de recherche, et cette proportion risque d'augmenter du fait de l'invention du concept de « non publiant » qui pousse les équipes à sortir ceux-ci de leur effectif.

L'Académie des sciences évoque bien la disparité des conditions d'exercice du métier d'enseignant-chercheur, mais ignore totalement la nécessité du lien →

→ enseignement-recherche. Pire, elle préconise une utilisation de l'évaluation entièrement tournée vers un système de punition-récompense individuelle, jusqu'à considérer l'insertion des enseignants-chercheurs dans des équipes pédagogiques comme une gêne pour l'évaluation.

Soyons raisonnables. Seul le CNU peut être chargé de l'évaluation individuelle des enseignants-chercheurs, comme le Comité national et les commissions scientifiques spécialisées doivent rester chargés de l'évaluation des chercheurs. Seules ces instances peuvent prendre en compte la diversité des missions qu'ils remplissent et assurer un suivi et un soutien des activités, tournés vers une réelle amélioration du service public d'enseignement supérieur et de recherche. Compte tenu de la charge que cela représente, il s'agit plus d'une évaluation légère sur la base du rapport individuel d'activité, avec comme point d'orgue le suivi-soutien pour les collègues en difficulté – dont on espère qu'ils sont très minoritaires.

Dans l'immédiat, il faut, comme le demande la motion de la Conférence permanente du CNU du 8 juin [5], un moratoire de l'évaluation des enseignants-chercheurs par le CNU actuel qui n'a ni les moyens, ni le mandat de mettre en place cette évaluation quadriennale des enseignants-chercheurs. Ce moratoire est nécessaire et urgent pour plusieurs raisons :

- La difficulté, reconnue par l'Académie des sciences, d'élaborer des critères ;
- Les problèmes posés par la mise en place de cette évaluation massive au sein du CNU en l'absence de moyens significativement accrus [6] ;
- Et surtout à cause du cadre d'évaluation punitive dans lequel se met en place ce processus.

Comment et quoi évaluer ?

L'évaluation de la recherche seulement ne permet pas de prendre en compte la totalité des activités des enseignants-chercheurs. Une question centrale concerne naturellement l'évaluation de l'investissement pédagogique. Cela nécessite une réflexion nationale (cf. page 34 l'article de Claudine Kahane) et l'on ne peut se contenter d'un avis local de l'établissement. Le cadre national d'équivalence des tâches est également un élément sur lequel nous devons nous appuyer pour mesurer l'ampleur des tâches diverses effectuées par les enseignants-chercheurs. Il faudra rester très vigilant.

L'objectif du ministère

Le ministère de la Recherche et de l'Enseignement supérieur instrumentalise l'évaluation comme outil légitimant une conception autoritaire de la modulation des services. La majorité des enseignants-chercheurs subiront les conséquences de l'absence de création de postes, en particulier pour répondre à l'application de l'équivalence TP-TD qui nécessite plus de 2000 postes.

Le chantier de l'évaluation doit voir réunis enseignants-chercheurs et chercheurs, pour renforcer le rôle de nos instances représentatives élues [7], et pour construire ensemble un système d'évaluation de suivi qui – dans le respect de nos missions distinctes – aille dans le sens d'une véritable amélioration du service public d'enseignement supérieur et de recherche. Tout le contraire de l'évaluation-sanction issue des décrets que nous avons combattue ensemble pendant quatre mois. Nul doute que le combat est loin d'être terminé. ■

Marc Neveu, Jean-Luc Mazet

→ Notes/Références

1. Par exemple non affectés à une structure de recherche.
2. « *Tout enseignant-chercheur doit avoir la possibilité de participer aux travaux d'une équipe de recherche dans des conditions fixées par le conseil d'administration, le cas échéant, dans un établissement autre que son établissement d'affectation* », précise l'article 4 du décret statutaire. Ce qui n'est en rien contraignant pour les établissements qui ne sont pas obligés de fournir les moyens de la recherche.
3. *L'évaluation individuelle des chercheurs et des enseignants-chercheurs en sciences exactes et expérimentales*, rapport remis le 8 juillet à Valérie Pécresse : www.academie-sciences.fr/actualites/textes/recherche_08_07_09.pdf
4. Équipe associée (EA), jeune équipe (JE), etc.
5. Motion votée à l'unanimité moins deux abstentions : <http://tinyurl.com/n2znv6>
6. La charge supplémentaire, représentée par le suivi d'environ 60 000 enseignants-chercheurs, exigera une augmentation considérable des moyens en personnel et en fonctionnement attribués au CNU.
7. CNU, Comité national, commissions scientifiques spécialisées.

Il faut créer l'AERES

Agence d'Évaluation de la Recherche des Entreprises Subventionnées

La France est championne du monde des subventions à la recherche privée. Les entreprises investissent peu mais profitent de la croissance du crédit impôt recherche. Le coût de ce dispositif paradoxalement non évalué permettrait de recruter 60 000 chercheurs et enseignants-chercheurs dans les dix prochaines années.

Henri-Édouard Audier. Directeur de recherche au CNRS, membre du bureau national du SNCS.

« Le ministère [de la Recherche] ne dispose pas à ce jour d'études précises permettant d'évaluer l'efficacité du crédit d'impôt recherche [CIR] pour les finances publiques et les entreprises », peut-on lire dans le projet de loi de finances 2009 [1]. Il n'y a aucune raison pour que l'efficacité des fonds de l'État versés au privé ne soit pas évaluée alors qu'ils le sont pour le public. Il faut donc créer l'AERES, l'Agence d'évaluation de la recherche des entreprises subventionnées, pour expertiser ce dispositif « porté en France à un niveau inégalé dans le monde » selon Sarkozy.

Le CIR arrose le sable

Le secteur privé investit beaucoup moins dans sa recherche en France qu'en Allemagne ou au Japon [2]. Par contre, la France arrive en tête pour les aides de l'État à la recherche privée,

phénomène accentué par la forte croissance du crédit d'impôt recherche [3].

Le CIR est un dégrèvement d'impôt pour les entreprises [4]. À l'origine plafonné très bas, il avait pour but le développement de PME innovantes. Le plafond a été progressivement augmenté, ce qui a permis aux grandes entreprises d'en bénéficier. Pour inciter une entreprise à faire plus de recherche, ce dispositif lui attribuait un crédit d'impôt en proportion de l'accroissement de ses dépenses de R & D. En 2008, la nouvelle mouture prévoit que la défiscalisation de 30 % portera désormais sur l'ensemble des dépenses – nouvelles ou non –, enlevant ainsi tout effet incitatif [5].

« Au regard des sommes considérables investies, il est plus que nécessaire d'évaluer les effets réels de ce dispositif. De nombreux parlementaires, de toutes sensibilités, tout comme la Cour des comptes ont exhorté le gouvernement à mener une telle évaluation », souligne le sénateur Ivan Renar lors du débat parlementaire sur l'évaluation du crédit impôt

→



→ recherche (6). « *Il est quand même surprenant que le Parlement ne dispose pas au minimum d'informations faisant apparaître la distinction entre le CIR accordé aux grandes entreprises et le CIR accordé aux PME* », constate-t-il. En bref, le CIR coûte cher pour une efficacité démontrée nulle. Avec 4 milliards d'euros, soit le coût que pourrait atteindre le CIR d'ici à 2012, il serait possible de recruter 60 000 chercheurs et enseignants-chercheurs dans les 10 à 12 prochaines années, estime Ivan Renar.

Le QCM qui vaut 4 milliards

En guise d'évaluation du CIR, la ministre de la Recherche a envoyé un questionnaire aux entreprises. Ce dernier relève plus du QCM que de l'enquête (7). Les questions les plus subtiles peuvent se résumer à : « *Êtes-vous content d'avoir reçu un cadeau de l'État ?* ». « *Cela sert-il à quelque chose ?* ». Seules 8 % des entreprises ont renvoyé ce questionnaire qui demandait cinq minutes pour être rempli. Tout cela pour une subvention de plusieurs milliards

UNE NOTATION MULTICRITÈRES POUR ÉVALUER LA RECHERCHE PRIVÉE SUBVENTIONNÉE

Parmi les critères retenus par l'Agence d'évaluation de la recherche des entreprises subventionnées (AERES) pourraient figurer :

- L'indication du montant de l'effort de recherche (hors aides de l'État) comparé aux dividendes versés aux actionnaires et au montant des 20 % des salaires (directs ou indirects) les plus élevés de l'entreprise ;
- Les variations de ces paramètres au cours des cinq dernières années ;
- La progression du nombre de personnels de recherche ;
- L'évolution de la proportion de docteurs parmi ceux-ci ;
- Le nombre de docteurs recrutés dans et hors les services de recherche ;
- La place des docteurs dans la direction de l'entreprise ;
- La reconnaissance des titres de docteur et d'ingénieur-docteur dans les conventions de salaires ;
- La part de la recherche de l'entreprise effectuée en France, en Europe et ailleurs ;
- Les résultats (brevets et publications), ainsi que la position de l'entreprise au classement de Phnom Penh.

d'euros ! Ce QCM téléguidé pour faire dire que le CIR sert à quelque chose révèle quelques surprises. 40 % des entreprises (8) avouent franchement que le CIR ne les a pas « incitées » à investir plus dans la recherche. Cette dépense inutile d'un milliard et demi d'euros aurait permis de créer 30 000 postes par an dans les secteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche (9).

Sur la question « de l'évaluation de la recherche privée », la ministre dégage en touche. « *Cela n'est pas opportun* », affirme-t-elle. Bien sûr, les entreprises doivent protéger leurs secrets industriels, mais l'enjeu porte sur l'évaluation de l'efficacité des milliards de fonds publics versés à la recherche privée sous forme de dégrèvement d'impôts. La commission composée « d'experts de l'administration et de représentants des entreprises » proposée par la ministre relève d'une véritable plaisanterie : saisissons d'urgence l'AERES, l'Agence d'évaluation de la recherche des entreprises subventionnées !

L'AERES, agence de notation du CIR

Cette agence devrait être indépendante de l'État et des entreprises. Elle serait composée de chercheurs, d'ingénieurs et d'universitaires d'établissements publics de diverses disciplines, ainsi que d'un représentant de la Cour des comptes. Elle serait en fait une agence de notation de l'efficacité du CIR pour inciter les grandes entreprises (10) à investir dans leur propre recherche. Cette notation s'effectuerait sur la base d'une pluralité de critères (cf. encadré).

L'AERES désignerait des comités de visite constitués d'« experts » parmi lesquels figureaient un représentant du comité d'entreprise et une proportion – à discuter – d'étrangers. Il sera évité, autant que faire se peut, que des membres d'entreprises concurrentes y participent. Pour préparer le comité de visite, l'entreprise rédigera un rapport incluant une auto-évaluation de sa recherche. Ce comité de visite pourrait s'assurer également que les partenariats public-privé (11) contribuent à dynamiser le potentiel de l'entreprise sur le sujet impliqué. De même, il aurait à vérifier que la procédure des CIFRE ne se substitue pas au recrutement de jeunes ingénieurs ou docteurs.

La note donnée aurait pour seul but de proposer au ministre des Finances de moduler – de 0 à 100 % – le montant du niveau maximum théorique du CIR attribué à l'entreprise concernée. La plus grande transparence devra régner. Les modulations suggérées par l'AERES et celles retenues par le ministère devraient être publiées sur le site Web de celui-ci. De même, une copie du rapport serait envoyée au comité d'entreprise pour information des salariés et « pour observations ».

Habitué aux visites d'une autre agence « indépendante », le lecteur averti aura saisi le caractère farcesque et romanesque de ces propositions. Mais même après sa récente découverte de Flaubert, Sarkozy dans ses prétendus « habits neufs » n'y sera pas sensible. Pourtant au-delà de la farce, n'est-ce pas sur la base de ces principes que devrait être contrôlé l'usage des fonds publics destinés au privé ? ■

Henri-Édouard Audier

→ Notes/Références

1. Dans le document budgétaire dit « bleu » consacré à la MIRE.
2. France (1,1 % du PIB), Allemagne et États-Unis (1,7 %), Japon et Suède (2,6 %) : www.snscs.fr/article.php3?id_article=1328&id_rubrique=1515
3. Inspection générale des finances et Inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche, Rapport sur la valorisation de la recherche, janvier 2007, dit « Rapport Guillaume ».
4. www.snscs.fr/article.php3?id_article=1327&id_rubrique=1515
5. Guide du CIR : media.education.gouv.fr/file/13/6/7136.pdf
6. Le texte de I. Renar et la réponse de V. Pécresse : www.snscs.fr/article.php3?id_article=1889
7. Pour le questionnaire et les réponses : www.snscs.fr/article.php3?id_article=1838
8. Sans compter celles qui avaient compris qu'il fallait répondre oui !
9. 40 % de 4 milliards (coût du CIR) soit 1,5 milliard d'euros.
10. Entreprises supérieures à 500 salariés.
11. Contrats avec un laboratoire public qui comptent double dans le CIR.

«La Nouvelle Raison du monde»

Le principe universel de la concurrence au cœur de la société libérale

L'essai de Pierre Dardot et de Christian Laval (1) sur la société néolibérale est une somme d'érudition et de réflexions qui en font l'un des livres les plus ambitieux jamais publiés en France sur le sujet. Sa lecture indispensable peut parfois laisser sceptique par sa systématisme même.

Serge Audier. Maître de conférences à l'université de Paris-Sorbonne.

On ne cesse de parler de «néolibéralisme», mais sait-on exactement ce que ce terme recouvre ? L'intérêt du livre de Pierre Dardot et de Christian Laval (1) est de proposer une analyse à la fois historique, philosophique, sociologique et économique de la «*rationalité néolibérale*». S'inspirant des analyses de Michel Foucault développées lors de ses cours au Collège de France, Dardot et Laval définissent le néolibéralisme comme «*l'ensemble des discours, des pratiques, des dispositifs, qui déterminent un nouveau gouvernement des hommes selon le principe universel de la concurrence*».

L'individu «entrepreneur de lui-même»

Une telle vision impliquerait une nouvelle conception de l'homme conçu sur le modèle d'une «entreprise». Il s'agit de faire en sorte, avec l'avènement du néolibéralisme, que l'individu devienne une sorte d'*entrepreneur de lui-même*, mû exclusivement par l'impératif de la réussite et de l'accumulation. Ses échecs seraient imputables non à la société ou à une déficience collective, mais à lui-même. Telle est cette «rationalité» néolibérale qui serait en train de s'imposer, selon

les auteurs, partout sur la planète et dans tous les domaines – y compris ceux dont la logique et les idéaux se situent *a priori* aux antipodes de celle-ci, comme la santé, l'enseignement ou la recherche.

On se trompe donc, avertissent Dardot et Laval, lorsque l'on affirme que le néolibéralisme n'est rien d'autre qu'un discours et une pratique identifiant le marché à une réalité naturelle – le «libéralisme sauvage» – ou quand on l'assimile à un individualisme hégoniste, débridé et libertaire. Le néolibéralisme n'est pas ce que l'on appelle, aux États-Unis, le «*libertarianisme*» ou «*l'anarcho-capitalisme*» qui prônent, plus ou moins, la disparition de l'État. Et ce que les auteurs nomment le «*sujet néolibéral*» n'est pas un individu mû par son bon vouloir, sa fantaisie et son plaisir.

En réalité, le néolibéralisme ne se réduit pas à l'affirmation dogmatique du «laisser-faire», il n'est pas seulement «*cette idée «folle» du marché omnipuissant et omnipotent*» ou l'expression pathologique de l'appétit débridé de *traders* en folie. Pour cette raison, on ne peut pas dire non plus que le néolibéralisme signifie la fin ou la mort de l'État, et que, à l'inverse, la «fin



du libéralisme» coïnciderait avec le retour de l'intervention étatique.

Sur ce point, le propos des auteurs vise explicitement tout un pan de la gauche et de l'ultra-gauche qui, selon eux, n'a pas compris que le néolibéralisme n'est pas un anti-étatisme. Car tout dépend du sens que l'on donne à une telle

intervention. Celle-ci peut se déployer – y compris dans l'école ou dans l'Université – *au service même de la logique de la concurrence*. Et là résiderait précisément le sens du néolibéralisme. De toute façon, précisent les auteurs, il est trompeur d'affirmer que, depuis la crise, l'État succède au marché, ne serait-ce que parce que

→

→ l'État a toujours été là pour briser les obstacles à l'accumulation du capital.

Il faut, par conséquent, définir le néolibéralisme autrement que par l'idée négative de dérégulation et de loi de la jungle du marché : « *L'une des grandes nouveautés du néolibéralisme ne tient pas à l'illusoire retour à l'état naturel du marché, mais à la mise en place juridique et politique d'un ordre mondial de marché dont la logique implique non pas l'abolition, mais la transformation des modes d'actions et des institutions publiques dans tous les pays* ».

Au fond, le néolibéralisme correspond à la montée en puissance des nouvelles formes d'organisation du travail et de management. L'idée centrale en est celle d'« entrepreneurialité » (*entrepreneurship*). Selon cette conception diffusée par certains théoriciens et économistes de l'école néolibérale autrichienne et américaine (2), tout individu a en lui des dispositions entrepreneuriales que l'économie de marché permet de libérer. Il s'agit d'un esprit commercial, en quête permanente d'opportunités de profit qu'il peut saisir grâce à des informations dont les autres sont dépourvus. Dardot et Laval soulignent que cette logique a fini par pénétrer, dans les années quatre-vingt-dix, l'administration publique et de nombreux secteurs. Le « *gouvernement entrepreneurial* » devient un modèle universel pour programmer l'action publique et sociale. Tant et si bien que les « *hôpitaux, écoles, universités, tribunaux et commissariats sont tous considérés comme des entreprises relevant des mêmes outils et des mêmes catégories* ».

Les origines du néolibéralisme

Pour comprendre cette spécificité de la logique néolibérale, il faut remonter, selon les auteurs, à la crise des années trente, lorsque le libéralisme semble sinon définitivement enterré, du moins sur la défensive. L'invention du néolibéralisme remonterait précisément à un livre – *La Cité libre* – du journaliste Walter Lippmann et au colloque Walter Lippmann qui s'est tenu à Paris en 1938. D'après Dardot et Laval, le concept d'« adaptation » se trouve au cœur de la reconstruction du libéralisme formulée par Lippmann. Tout son « agenda » du libéralisme aurait pour fil conducteur « *la nécessité d'une adaptation permanente des hommes et des institutions à un ordre économique intrinsèquement variable, fondé sur une concurrence généralisée et sans répit* ».

Pour concrétiser ces exigences concurrentielles, Lippmann serait aussi le promoteur de l'idée d'un « État fort ». Mais pas au sens des

socialistes et des collectivistes : aux yeux de Lippmann, la contrainte étatiste qui prétend commander l'économie est une illusion dangereuse. Nous sommes certes loin du « vieux » libéralisme, mais, en même temps, ce nouvel étatisme du néolibéralisme n'a rien à voir non plus avec le socialisme réformiste. Il reste, au fond, inséparable d'une politique de la concurrence.

Pour les auteurs, c'est cette logique de la concurrence que l'on retrouverait, sous des formes infiniment diverses et souvent plus radicales, chez les grands théoriciens du néolibéralisme – comme l'économiste Friedrich von Hayek – mais aussi, et surtout, dans le mode de conduite des salariés au sein de l'entreprise et dans des sphères obéissant toujours plus à une logique similaire – y compris le service public.

Historiquement, la « rationalité néolibérale » trouverait une réalisation majeure en Allemagne de l'Ouest. Le fameux miracle économique allemand – indissociable de la non moins fameuse « économie sociale de marché » – consacrerait le primat de cette logique de la concurrence.

Construction européenne façonnée par le néolibéralisme

Pour la même raison, soutiennent les auteurs, la construction européenne serait, de part en part, « néolibérale » et ce, depuis l'origine. Les libertés économiques fondamentales – les « *quatre libertés de circulation des personnes, des marchandises, des services et des capitaux* » – sont ainsi promues dès le traité de Rome. Elles prennent déjà une valeur constitutionnelle, reconnue par la Cour européenne de justice. C'est dire que, pour Dardot et Laval, le Traité constitutionnel européen se situe dans la droite ligne du traité de Rome, lequel serait la créature directe du « néolibéralisme ». Selon cette interprétation, le « néolibéralisme » n'est pas la caractéristique propre et exclusive des expériences de l'Angleterre de Thatcher ou des États-Unis de Reagan que les auteurs analysent très rapidement. Il est aussi et peut-être surtout pour eux un trait caractéristique de la construction européenne.

Cette somme d'érudition et de réflexions apporte une multitude d'analyses qui en font l'un des plus ambitieux livres jamais publiés en France sur le néolibéralisme. Sa lecture est indispensable pour quiconque veut réfléchir sur ce sujet. Il peut cependant laisser parfois sceptique par sa systématisme même. Finalement, il devient difficile de savoir ce qu'est le néolibéralisme, dès lors que ce terme qualifie des expériences tout de même extrêmement

différentes – depuis la RFA jusqu’au Chili de Pinochet en passant par Reagan et Thatcher, sans oublier Clinton, Schröder, Blair et même Jospin, et rien n’interdit d’y ajouter, par exemple, la Chine contemporaine.

De même, certains des grands auteurs évoqués dans ce livre (3) ont, en vérité, des vues parfois très différentes, et même franchement incompatibles, sur des points aussi importants que la fiscalité, la place des monopoles, etc. Plus largement, le livre semble, parfois, sous-estimer la diversité d’acceptions que recouvrent certains mots et certaines formules : « néolibéralisme » a voulu dire des choses très différentes selon les auteurs et les époques.

De même, Dardot et Laval affirment que la formule allemande d’« économie sociale de marché » est typiquement néolibérale et qu’elle n’a rien de social, étant l’équivalent d’une politique de la concurrence. C’est vrai, mais en partie seulement. Le livre tend ainsi à minimiser l’ambiguïté des mots, le fait que ceux-ci expriment, en réalité, des vues bien différentes selon les contextes.

Dressant le tableau terrifiant de l’avènement de la « rationalité néolibérale » et l’agonie de la démocratie qui en est inséparable, les auteurs paraissent quelque peu sous-estimer, enfin, les résistances individuelles et collectives au rouleau compresseur du néolibéralisme. Ce qui peut être à la fois descriptivement inexact et politiquement dangereux – si du moins l’on veut mener une lutte efficace contre le « néolibéralisme ». ■

Serge Audier

→ Notes/Références

1. DARDOT, P., LAVAL, C. *La Nouvelle Raison du monde. Essai sur la société néolibérale*. La Découverte, janvier 2009. ISBN : 9-782707156-82-2.
2. Comme Israel Kirzner, auteur proche de Ludwig von Mises, l’un des pères du « néolibéralisme ».
3. De Lippmann à Friedman en passant par Hayek, etc.

La Vie de la recherche scientifique [VRS] explore les grandes questions scientifiques et politiques en lien avec les préoccupations de la société et des mouvements sociaux. Retrouvez au fil des dossiers les grands sujets qui sont au cœur de vos interrogations et de vos exigences.

SNCS **snesU.p**



ABONNEMENT ANNUEL • 4 NUMÉROS PAR AN
INDIVIDUEL : 25 € • INSTITUTIONNEL : 50 €

REVUE ÉDITÉE PAR LE SYNDICAT NATIONAL DES CHERCHEURS SCIENTIFIQUES (SNCS-FSU)

INSTITUTION : _____

NOM : _____ **PRÉNOM :** _____

Adresse : _____

Courriel : _____

Tél. : _____ **Télécopie :** _____ **Mobile :** _____ **Dom. :** _____

Abonnement à compléter et à renvoyer avec votre règlement au : Syndicat national des chercheurs scientifiques (SNCS-FSU), 1, place Aristide-Briand, 92195 Meudon Cedex.
Tél. : 01 45 07 58 70. Télécopie : 01 45 07 58 51. Courriel : sncs@cnrs-bellevue.fr. Site Web : www.sncs.fr
RÉGIE PUBLICITAIRE : COM D'HABITUDE PUBLICITÉ, TÉL. : 05 55 24 14 03/06 19 94 66 85

Ivan & Olivier

C'est avec une profonde tristesse que nous avons appris la disparition d'Ivan Lorgeré et Olivier Guillot-Noël dans la catastrophe du vol Rio-Paris, le 1^{er} juin 2009, alors qu'ils revenaient d'une mission effectuée au Brésil dans le cadre de la coopération CAPES-COFECUB (1). Ils étaient tous les deux chargés de recherche au CNRS et syndiqués au SNCS. Ils avaient respectivement 41 et 37 ans.

Ivan était chercheur au laboratoire Aimé-Cotton à Orsay et Olivier travaillait au laboratoire de Chimie de la matière condensée de Paris (LCMCP). Ils entretenaient une collaboration active depuis plusieurs années en étudiant les matériaux pour le traitement optique de l'information. Ils étaient reconnus unanimement pour la qualité de leur travail scientifique. Grâce à leur complémentarité et leur dynamisme, ils avaient su insuffler un vent nouveau dans ce domaine. Leur communauté se retrouve maintenant orpheline de deux de ses plus brillants éléments.

Ils partageaient aussi bien plus qu'une passion pour leur recherche et avaient en commun des valeurs qui scellaient leur amitié. Leur engagement syndical était à l'image de cette fraternité. Ils s'étaient naturellement investis à l'échelle locale. Ivan Lorgeré s'était engagé au service de la communauté scientifique, non seulement au laboratoi-

re Aimé-Cotton mais au-delà. Il fut en particulier membre élu très actif du conseil scientifique de l'université Paris-Sud durant plusieurs mandats. Olivier avait été élu comme représentant des chargés de recherche au conseil d'administration de l'École nationale supérieure de chimie de Paris de 2006 à 2008 ainsi qu'au conseil du LCMCP. Les manifestations nationales étaient par ailleurs pour eux l'occasion de montrer leur attachement au service public d'enseignement supérieur et de recherche. Ils s'étaient bien évidemment largement mobilisés ces derniers mois où les instances démocratiques du CNRS et de l'Université ont été mises à mal.

L'engagement d'Ivan et d'Olivier dépassait le cadre syndical et était largement tourné vers le grand public. Chaque manifestation était pour eux l'occasion d'affirmer et d'expliquer leurs positions. Ils avaient en commun une grande franchise et un refus des compromissions. Nombreux sont ceux qui se rappellent la vigueur de leurs interventions et la clarté de leurs opinions en toute occasion. Leur

résolution était aussi associée à une constante volonté de dialogue afin de faire évoluer leur point de vue.

Ils étaient tout particulièrement sensibles à la situation des jeunes. Ils avaient choisi de consacrer du temps à l'enseignement et aimaient le contact avec les étudiants. La formation et la continuité du savoir faisaient partie de leur activité de recherche. Ayant connu les péripéties malheureusement habituelles avant de trouver un poste permanent, ils ne pouvaient pas se satisfaire de cette précarité qui traduit la dégradation de l'emploi scientifique. Une fois embauchés, la défense de l'emploi des jeunes était devenue pour eux une priorité.

L'attitude d'Ivan et d'Olivier était remarquable à de nombreux égards, tant par l'honnêteté de leur démarche que par la force de leur conviction. Leurs collègues, amis et camarades s'associent à la douleur de leurs familles et, malgré la catastrophe de cette disparition, auront à cœur de reprendre le flambeau. ■

1. Coordenação de Aperfeiçoamento do Pessoal de Nível Superior (CAPES)-Comité français d'évaluation de la coopération universitaire et scientifique avec le Brésil (COFECUB).



Le Sphinx de l'évaluation

Cher Camarade,

Comme tous bons syndiqués, je lis religieusement la *VRS* chaque mois (j'exagère un peu) et apprécie en tout cas le solide travail de réflexion que chaque numéro représente.

Je me délecte très souvent de la rubrique « Boîte aux lettres » qui souffle un petit vent de contestation en fin de numéro et traduit l'ouverture d'esprit de la rédaction. Mon objectif secret est d'y apparaître un jour, ce qui traduirait une certaine maturité pour le jeune syndiqué que je suis. J'en viens au point.

Je me suis régalé de l'article de Roland Gori « Extension sociale de la norme de l'évaluation » en page 46 de la *VRS* 377. Belle et solide analyse de fond sur l'épidémie de l'évaluation qui a touché l'Europe et la France. L'auteur donne un certain nombre d'éléments qui devraient nous permettre de trouver un vaccin. Bref, c'était tout ce que j'attends de mon journal syndical. Me voilà ravi en finissant ma lecture.

Douche froide !

Alors que je referme le numéro, je trouve en quatrième de couverture une publicité pour « Le Sphinx développement » : « les logiciels de référence pour vos Enquêtes, Évaluation et vos travaux de Recherche ». La page est joliment agrémentée de graphiques ésotériques dignes de la Direction des partenariats du CNRS – des histogrammes, des graphes en étoiles...

Les bras m'en tombent. Le contraste est saisissant entre un article de fond et un outil logiciel qui semble l'illustration parfaite de ce que l'auteur critique. Il aurait sans doute été préférable de :

- Mettre la pub pour le Sphinx dans l'édition égyptienne de la *VRS* ;
- Garder cette pub pour un autre numéro pour éviter le rapprochement avec l'article ;
- Ne pas faire de pub pour le Sphinx.

La lutte continue.

Thierry Chanelière

Chargé de recherche au CNRS,
syndiqué au SNCS

Cher camarade,

Nous avons été très touchés par ta lettre. Je voudrais répondre en plusieurs points.

Nous avons renoncé à l'édition égyptienne essentiellement pour des raisons de coût. Il fallait à la fois des encres *waterproof*, pour les collègues plongeant dans les eaux d'Alexandrie et d'Aboukir, et un papier lui aussi *waterproof*, mais résistant tout de même à l'abrasion due au sable, pour les collègues adeptes des fouilles de tombeaux.

Nous apprécions énormément la reconnaissance de nos efforts pour avoir une *VRS* vivante et proche des désirs de nos lecteurs.

Ton appréciation sur les publicités en contradiction avec nos articles n'est pas unique. Plusieurs lecteurs nous ont fait la même remarque. Mais nous trouvons que cette relation de contradiction entre nos articles et les annonceurs va dans le bon sens. Cela démontre que nous ne sommes pas contraints par les publicités. Nous avons toute liberté de critiquer les démarches qu'ils proposent. De plus, l'annonceur, en désaccord avec nous sur le fond, paye pour présenter sa vision. Car de toute manière, une relation presse-annonceur publicitaire est déséquilibrée quant aux intentions. L'un cherche à vendre, l'autre cherche à convaincre, pour aller vite. Du moment que notre liberté d'action est intacte, il me semble que cela ne pose pas de problèmes trop importants.

En conclusion, je voudrais dire plus généralement que les garants de la qualité de la *VRS*, de son indépendance et de son originalité sont avant tout, de notre point de vue, les lecteurs et les lectrices. Ce n'est que grâce à vous que notre démarche prend du sens. Merci infiniment de tous vos retours.

Jean-Marc Douillard,
co-rédacteur en chef de la *VRS*.

LA VIE DE LA RECHERCHE (VRS) ABONNEMENT ANNUEL • 4 NUMÉROS PAR AN

☐ Individuel (25€) ☐ Institutionnel (50€) Prix au numéro : 8€

(Abonnement facultatif pour les adhérents du SNCS et du SNESUP)

Institution :
Nom :
Prénom :
Adresse :

Courriel :
Tél. : **Télécopie :**
Mobile : **Dom. :**

Merci de nous renvoyer ce bulletin complété avec votre règlement à l'adresse suivante :
 SNCS, 1 place Aristide Briand, 92 195 Meudon Cedex.

ADHÉSION

66 % de la cotisation est déductible de l'impôt sur le revenu.



☐ M^{me} ☐ M^{lle} ☐ M.

Nom :

Prénom :

Adresse professionnelle :

Courriel :

Tél. : **Télécopie :**

Mobile : **Dom. :**

Adresse personnelle :

Souhaitez-vous recevoir la presse du syndicat :

☐ au laboratoire ☐ à votre domicile

EPST : ☐ CEMAGREF ☐ CNRS ☐ INED
 ☐ INRA ☐ INRETS ☐ INRIA
 ☐ INSERM ☐ IRD ☐ LCPC

EPIC (précisez) :

Autre organisme (précisez) :

☐ Délégation régionale :

☐ Administration déléguée :

☐ Section scientifique du Comité national :

☐ Commission scientifique spécialisée :

Grade : Échelon : Indice :

Section locale SNCS :

☐ ADHÉSION ☐ RENOUVELLEMENT

Prélèvement automatique par tiers (février, juin, octobre) (n'oubliez pas de joindre un RIB ou RIP). **Chèque** à l'ordre du SNCS ou CCP 13904 29 S PARIS. • **Auprès du trésorier** de la section locale • **À la trésorerie nationale** : sncs3@cnrs-bellevue.fr — Tél. : 01 45 07 58 61.

Pour connaître le montant de votre cotisation, reportez-vous à la grille consultable sur le site du SNCS :
<http://www.sncs.fr/IMG/pdf/Bulletinadhesion2007.pdf>

SYNDICAT NATIONAL DES CHERCHEURS SCIENTIFIQUES [SNCS-FSU]
 1, place Aristide-Briand — 92 195 Meudon Cedex
 Tél. : 01 45 07 58 70 — Télécopie : 01 45 07 58 51
 Courriel : sncs@cnrs-bellevue.fr
 CCP SNCS 1390429 S PARIS — www.sncs.fr

FORMULAIRE 2009/10

☐ ADHÉSION
☐ RENOUVELLEMENT
☐ MODIFICATION



☐ M^{me} ☐ M^{lle} ☐

Nom

Prénom

Tél. (domicile/portable)

Établissement & Composante

Année de Naiss.

Tél./Fax (professionnel)

Discipline/Sec.CNU

Catég./Classe

Unité de Recherche (+ Organisme)

Courriel (très lisible, merci)

Adresse Postale (pour Bulletin et courriers)

Si vous choisissez le prélèvement automatique, un formulaire vous sera envoyé à la réception de votre demande et vous recevrez ensuite confirmation et calendrier de prélèvement. **La cotisation syndicale est déductible à raison de 66 % sur vos impôts** sur le revenu. **L'indication de votre adresse électronique usuelle** est de première importance, pour une information interactive entre le syndicat et ses adhérents, tant pour les questions générales, que pour le suivi des questions personnelles.

Date + Signature

Les informations recueillies dans le présent questionnaire ne seront utilisées et ne feront l'objet de communication extérieure que pour les seules nécessités de la gestion ou pour satisfaire aux obligations légales et réglementaires. Elles pourront donner lieu à exercice du droit d'accès dans les conditions prévues par la loi n° 78-11 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés du 6 janvier 1978.

SYNDICAT NATIONAL DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR [SNESUP-FSU]
 78, rue du Faubourg Saint-Denis — 75 010 Paris
 Tél. : 01 44 79 96 10 — Télécopie : 01 42 46 26 56
 Courriel : accueil@snesup.fr
www.snesup.fr

Rencontres
CASDEN

**ÊTES-VOUS PRÊT
À CE QUE LA CASDEN
VOUS PARLE DE VOS PROJETS ?**

Vous parler de vos projets et de vos besoins, c'est le principe des Rencontres CASDEN : un moment privilégié entre la CASDEN et vous.

Créée et gérée par des enseignants, la CASDEN Banque Populaire est la banque coopérative des personnels de l'Éducation nationale, de la Recherche et de la Culture. Depuis 35 ans, la CASDEN a noué un partenariat avec le Groupe Banque Populaire. L'association de leurs compétences permet aux Sociétaires CASDEN de bénéficier d'une offre bancaire complète aux meilleures conditions CASDEN.

Pour en savoir plus, contactez :

- **La Délégation Départementale CASDEN de votre choix** (coordonnées sur www.casden.fr)
- **L'agence Banque Populaire la plus proche** (coordonnées sur www.banquepopulaire.fr)
- **CASDEN Direct au 0 826 824 400***
Accueil téléphonique ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 18h30
- **www.casden.fr**



Sphinx,

les logiciels de référence pour vos Enquêtes, Evaluations et vos travaux de Recherche

Sphinx vous offre la garantie
d'une référence reconnue
depuis plus de 20 ans
dans le monde de l'Education.

- Elaboration de vos questionnaires, mise en forme, collecte des réponses et analyse de données avec **Sphinx Plus²**.
- Hébergement Web de vos enquêtes, diffusion par e-mailing, collecte et communication des résultats avec **SphinxOnline**.
- Analyses approfondies de vos données textuelles et quantitatives avec les modules **Lexica** et **WebStat**.
- Quelle que soit votre problématique, confiez-nous la réalisation de votre projet ou étude. Notre **service Etudes** peut intervenir en sous-traitance à tous les stades de votre enquête, en tirant le meilleur parti de nos outils.

Quelques applications réalisées par les établissements d'enseignement qui utilisent Sphinx :

Suivi de l'insertion professionnelle des anciens diplômés, enquêtes sur le devenir des étudiants, enquêtes d'évaluation des enseignements, formulaires de gestion d'inscriptions aux formations, ...



Je souhaite :

- ☐ être contacté(e) par un commercial
☐ recevoir des informations sur les solutions et logiciels Sphinx
- ☐ Sphinx Plus² ☐ Lexica
☐ SphinxOnline ☐ Sous-traitance de vos études
☐ WebStat

Etablissement / Ecole :
 Nom :
 E-mail :
 Adresse :
 Code Postal : Ville :
 Tél. : Fax :



Coupon à retourner à :

Le Sphinx Développement
 Contact : Yoann Proteau
 27, rue Cassiopée • Parc Altaïs
 74650 Chavanod • France
 Tél. : 33 (0)4 50 69 82 98
 Fax : 33 (0)4 50 69 82 78
 yproteau@lesphinx.eu
 www.lesphinx.eu